

Paris, le 3 décembre 2004 - n° 272/D130

## **Interformation « STATISTIQUES D'ENTREPRISES »**

---

RÉUNION DU 8 OCTOBRE 2004

PROJETS D'AVIS .....	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	3
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE .....	31
AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	32

---

PROJET D'AVIS

---

proposé par l'interformation Statistiques d'entreprises le 8 octobre 2004

1. Le Conseil exprime son grand intérêt pour l'**enquête sur les modes et moyens de gestion de l'immatériel auprès des entreprises et des groupes** qui contribuera à améliorer sensiblement la connaissance d'un domaine stratégique pour la compétitivité de l'économie. Cette enquête mettra notamment en œuvre une première concrétisation à grande échelle du souhait exprimé par son assemblée plénière de « *donner aux groupes d'entreprises une place accrue dans l'élaboration de certaines statistiques pour lesquelles ils apparaissent comme l'unité d'analyse la plus pertinente* ». Le Conseil examinera avec la plus grande attention les premiers enseignements qui seront tirés en 2005 de cette première interrogation auprès des groupes d'entreprises. Il souhaite qu'une interrogation portant sur l'économie de la connaissance soit mise en œuvre dans les enquêtes ultérieures.
2. Le Conseil souhaite que les **priorités du programme statistique européen** proposées par Eurostat prennent en compte les besoins de l'ensemble des utilisateurs de la statistique européenne. En conséquence, il demande à être tenu informé de ces propositions afin de pouvoir exprimer un avis en temps utile, avant la fixation de la position française.
3. Le Conseil approuve le rapport sur les **statistiques régionales et locales de l'artisanat** présenté par la Decas. Il se félicite de ce que les professionnels et les statisticiens aient pu s'accorder pour harmoniser leur méthodologie d'étude de l'artisanat et souligne l'originalité de la démarche qui conduit à définir dans le rapport trois concepts adaptés aux différents besoins. Il recommande que les statisticiens publics s'attachent à utiliser avec rigueur cette méthodologie dans tous leurs travaux (en particulier en terme de concepts), de manière notamment à permettre des comparaisons pertinentes entre territoires.
4. Le Conseil souhaite que la concertation instaurée avec les différentes catégories d'utilisateurs pour la **révision 2007 des nomenclatures d'activités et de produits** dans le cadre de la Commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits (CNAP) soit poursuivie sous l'égide du Cnis. Il demande qu'une large information soit faite sur l'état d'avancement des négociations internationales en termes de contenu et de calendrier.
5. Le Conseil attache la plus grande importance à la qualité et à la ponctualité d'une réponse française au **règlement relatif aux statistiques sur les déchets**. Pour ce faire, il souhaite que l'Ifen organise la mise en place du dispositif approprié avec la participation active de l'ensemble des contributeurs, tant statistiques qu'administratifs et ce, dès 2005.

---

INTERFORMATION « STATISTIQUES D'ENTREPRISES »  
- 8 octobre 2004 -

---

Président : Édouard SALUSTRO, Cabinet Édouard Salustro

Rapporteur : Jean-Marc BÉGUIN, Directeur des statistiques d'entreprises (Insee)

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

Introduction .....	7
I - Suivi des avis moyen terme 2004-2008 (Jean-Marc Béguin) .....	7
II - L'enquête sur l'immatériel (Emmanuel Raulin) .....	10
III - Présentation des travaux méthodologiques sur la durée de travail et ses liens avec la productivité horaire du travail (Olivier Marchand - Paul-Emmanuel Piel) .....	12
IV - Point sur la Conférence des statisticiens européens et le prochain Comité du programme statistique (Jean-Louis Lhéritier) .....	15
V - Point sur la mise en œuvre du règlement statistique européen sur les déchets (Bernard Nanot - Patrice Roussel) .....	18
VI - Point sur la mise en œuvre des propositions du groupe sur le secret et perspectives liées à l'application de l'ordonnance de mars 2004 (Jean-Pierre Le Gléau) .....	20
VII - Point sur les nomenclatures 2007 (Thierry Lacroix) .....	22
VIII - Présentation du rapport du groupe technique sur les statistiques régionales et locales de l'artisanat (Philippe Trogan) .....	26
IX - Examen des enquêtes en opportunité	
• Enquête « Changements organisationnels et informatisation » (Nathalie Greenan) .....	27
• Enquête sur les prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles - IPCI (Renan Duthion) .....	28
• Enquêtes mensuelles de branche IPI (Renan Duthion) .....	29
• Enquête « Produits, charges et actifs » (Marc Cohen-Solal) .....	29
X - Projet d'avis de l'interformation (Carla Saglietti) .....	30

## LISTE DES PARTICIPANTS

Mme	ARTIGUEBIEILLE Jacqueline	Secrétariat du Cnis- Comité du label
M.	BARBE Franck	Gaz de France
Mme	BARDOS Mireille	Banque de France
M.	BARGE Michel	Min. Equipement - SES
M.	BAUDELET André	Crédit Agricole
M.	BÉGUIN Jean-Marc	Insee - DSE
M.	BEN M'RAD Emel	OFIVAL
M.	BENTOGLIO Guilhem	Commissariat général au Plan
Mme	BENVENISTE Corinne	Insee - DDAR
M.	BLANC Michel	Insee - DCSRI
M.	BLANCHET Guy	EDF
Mme	BLOCH Laurence	Insee - DSE
M.	BOISSONNAT Michel	Fonds d'assurance formation de l'industrie hôtelière
M.	BONNERY Daniel	Insee- Direction des statistiques d'entreprises
M.	BOULENGIER Bernard	SFIC - Co-Président de la formation Industrie, Industries agricoles et alimentaires, énergie
M.	BOULLEY Philippe	ONIFLHOR
Mme	BOURBIGOT Monique	Secrétariat du Cnis
M.	BOURHANE Abdallah	Préfecture de Paris
Mme	BOUVARD Laurence	Université de Caen
M.	CADIN Didier	Min. Economie - DECAS
M.	CAMUS Benjamin	Insee - DSE
Mme	CANO Martine	Chambre des Métiers du Languedoc-Roussillon
M.	CASTAGNE Jean-Michel	APCM
Mme	CAZENOVE Josette	Min. Agriculture
Mme	CHAMBET-ROSSET Marie-Christine	Secrétariat du Cnis
M.	COCHEZ Nicolas	Min. Economie - DECAS
M.	COHEN-SOLAL Marc	Insee - Direction des statistiques d'entreprises
M.	DOMENS Jérôme	Min. Economie - DECAS
M.	DUCHATEAU Patrick	Fédération française du bâtiment
Mme	DUCOURNAU Maryse	Secrétariat du Cnis- Comité du label
Mme	DUMARTIN Sylvie	Autorité de régulation des télécommunications
M.	DURAND Denis	CGT
M.	DUTHION Renan	Min. Agriculture - SCEES
M.	EL NOUTY Charles	CGPME
M.	EURIAT Michel	Insee - Direction des statistiques d'entreprises
M.	FEFEU Laurent	Insee - DR Pays de Loire
Mme	FLECHEAU Sylvie	FEDEREC
M.	FOLLIARD Bernard	CGT-FO
Mme	FUGER Marie-Madeleine	Insee - DSDS
Mme	GARNIER Odile	Conseil national des professions de l'automobile
M.	GILOT Alain	Min. Ecologie - AC/DGAFAI
M.	GINIER Pierre	Insee - DCSRI
M.	GISSOT Claude	Min. Education - DEP
Mme	GREENAN Nathalie	Centre d'études de l'emploi
M.	GROUTHIER Jean-Philippe	Min. Economie - SESSI
Mme	GUILLEMOT Danièle	Centre d'études de l'emploi
M.	GUREGHIAN Stéphane	Min. Economie - DGDDI
M.	KRATZ René	OREFQ Lorraine
Mme	KREMP Elisabeth	Min. Economie - SESSI
M.	LACROIX Thierry	Insee - DCSRI
M.	LAGNAN Dominique	UNICEM
Mme	LAGUZET Claudine	Min. Equipement - SES
Mme	LAINÉ Christine	Insee - Direction des statistiques d'entreprises
M.	LE GLÉAU Jean-Pierre	Insee - DCSRI
M.	LE MAROIS Michel	DATAR
Mme	LEFEBVRE ST FELIX Claire	Min. Economie - DECAS
M.	LEONARD Thierry	APCM

M.	LHERITIER Jean-Louis	Insee - DCSRI
M.	LHULLIER Philippe	Direction du tourisme
M.	LIENHARDT Jean	Insee - Direction des statistiques d'entreprises
M.	LOUATI Sami	Min. Economie - DGEMP
Mme	MADINIER Chantal	Min. Agriculture - SCEES
M.	MARCHAND Olivier	Insee - DSDS
M.	MOLLET Julien	Comité des constructeurs français d'automobiles
Mme	MONFRONT Régine	Banque de France - Rapporteur de la formation Monnaie, finance, balance des paiements
Mme	MOREAU Françoise	INED
M.	NANOT Bernard	IFEN
M.	NEHOU Charles	Min. Agriculture
M.	OUDIN Nicolas	COPACEL
Mme	OUVRÉ Brigitte	Secrétariat du Cnis
M.	PAQUEL Norbert	CANOPE
Mme	PAYELLE Christine	Fédération nationale des agents généraux d'assurance
Mme	PELLUET Annie	AFT-IFTIM
M.	PETIT Gérard	Direction du développement des médias
M.	PETIT Thierry	IAURIF
M.	PIEL Paul-Emmanuel	Insee - DESE
Mme	PIPARI Nicole	Insee - DESE
Mme	PONSARD Valérie	CAPEB
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du Cnis
Mme	RAMBERT-ARFI Lucile	Ordre des avocats de Paris
M.	RAOUL Emmanuel	Min. Equipement - SES
M.	RAULIN Emmanuel	Insee - DSE
M.	REDURON Jean-Pierre	Mairie de Mulhouse
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
Mme	RIVIERE Sophie	ACOSS
M.	ROBIN Yves	Min. Economie - SESSI
M.	ROUSSEL Patrice	Insee - IG
Mme	SAGLIETTI Carla	Secrétaire générale adjointe du Cnis
M.	SALUSTRO Edouard	Cabinet Edouard Salustro
M.	SANTELMANN Paul	AFPA
M.	SAVOYE Bertrand	Institut d'émission des DOM
M.	SICSIC Pierre	Banque de France
M.	TROGAN Jean-Philippe	Min. Economie - DECAS
Mme	VERGNAUD Isabelle	Fédération des entreprises du commerce et de la distribution
Mme	VERMANDE Murielle	Min. Economie - DECAS
M.	VIDAL Guillaume	Min. Economie - DECAS
M.	VOUETTE Pierre-Jean	Commission de contrôle des assurances
M.	WILQUIN Michel	Fédération minéraux et métaux

### *Absents excusés*

Mme	AMIEL Marie-Hélène	Min. Economie, finances et industrie - DGDDI
M.	AVEROUS Christian	OCDE - Président de la formation Environnement
M.	BOURQUIN Jean-Claude	UFC Que choisir
Mme	CARBONNE Valérie	Centre départemental du tourisme des Bouches-du- Rhône
Mme	CELERIER Sylvie	Université Evry Val-d'Essonne
M.	CHOUGHAT Alain	CAPEB
M.	COURTINOT Pascal	Conseil régional de Lorraine
M.	DE KERVASDOUÉ Jean	CNAM - Président de la formation Santé, protection sociale
M.	DELAPORTE Maurice	L'Alliance 7 - Co-président de la formation Industrie, Industries agricoles et alimentaires, Energie
M.	DELEVOYE	Médiateur de la République
M.	DUCHEMIN Christian	BIPE

M.	DURR Didier	Fédération nationale des SCOP du BTP
M.	GEOFFRAY Gérard	Conseil économique et social de la région Rhône-Alpes
M.	LASSEIGNE Philippe	Fédération nationale du négoce du tissu
M.	LOMONACO Jean-Christophe	Min. Economie, finances et industrie - DECAS
M.	MARTEL Jean-François	Min. Economie, finances et industrie - CODET
M.	MARTINOT Guy	Chambre nationale des commissaires priseurs
M.	MOCQUET Jean-Marie	Délégation régionale au tourisme de Poitou-Charentes
M.	MONTEIL Michel	FO finances
M.	PAILLARD Francis	Chambre des métiers de l'Aube
M.	RICHARD Gilles	Fédération française industrie charcutière - traiteurs
M.	RIGAL Daniel	Transport et logistique de France
M.	SCHIETSE Eric	Association des maires ruraux de France
M.	SEBAN Michel	Conseil régional de l'ordre des architectes
M.	TROUVÉ Thierry	Min. Ecologie et développement durable
M.	WITKONSKI Stéphane	Altadis

## Introduction

### Édouard SALUSTRO, Président de l'interformation

Je suis très heureux de vous accueillir et de constater que l'audience à cette assemblée est supérieure d'année en année. Cela est à la fois encourageant et traduit la volonté de tous les intervenants d'aller plus loin dans la réflexion statistique française. Notre programme est riche et dense et donnera lieu à des débats. Cela appelle donc, de notre part, un effort de précision et de concision dans nos interventions.

## I - Suivi des avis Moyen terme 2004-2008

### Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur de l'Interformation

Le premier point de l'ordre du jour correspond traditionnellement à un point sur l'avis qui a été rendu par notre interformation au cours de sa dernière séance. Je rappelle que nous sommes dans une configuration interformation Statistiques d'entreprises, plus large que celle de la formation Système productif.

Je ferai essentiellement un point sur les avis qui avaient été rendus dans le cadre du Moyen terme 2004-2008. Pour mémoire, l'avis général du Cnis sur les programmes statistiques à moyen terme 2004-2008 comportait quatre parties : Thèmes transversaux, Statistiques sociales, Statistiques économiques, Statistiques régionales et locales.

Nous n'en sommes aujourd'hui qu'au début du moyen terme, certains travaux ont pu être avancés, d'autres moins. Dans le premier avis de la partie Statistiques économiques (avis n°15), le Conseil « *encourageait la rénovation du système statistique d'entreprises, notamment dans sa composante structurelle* ». Nous venons de nommer Raoul Depoutot comme adjoint du chef du département « Système statistique d'entreprises » en charge, précisément, de cette refonte. Une structure est donc désormais en place, la première réunion interservices se tiendra d'ailleurs cette après-midi même. Bien évidemment, le Cnis sera tenu informé de l'avancement de cette rénovation.

L'avis suivant portait sur le règlement court terme. En particulier, le Conseil « *souhaitait que les efforts réalisés dans le cadre européen soient poursuivis afin d'enrichir le contenu et de réduire les délais de production de la statistique économique de court terme* ». L'essentiel de l'enjeu désormais, c'est-à-dire la partie enrichissement correspond à deux axes de travail :

- d'une part, il s'agit, sur cette deuxième moitié de la décennie, de mettre en place des indices de prix industriels à l'importation – cette opération a déjà démarré – ;
- d'autre part, il s'agit de poursuivre la couverture des indices de prix dans les services.

En ce qui concerne les délais, je pense que nous avons atteint, si je puis m'exprimer ainsi, un « régime de croisière » en matière de respect des délais du règlement. En 2005, la publication de l'IPI se fera dans un délai de 40 jours.

La 2<sup>ème</sup> partie de cet avis n° 16 concernait la connaissance des marchés. Je vous rappelle que l'Inspection générale de l'Insee a élaboré un rapport qui fait le point sur un certain nombre de branches. Les résultats de cet audit ont été présentés dans les formations concernées du Cnis. Il nous semble aujourd'hui que c'est aux Fédérations, au cas par cas, de nous demander de mettre en place un nouveau suivi si elles l'estiment nécessaire. Dans sa conclusion finale, l'audit relève que, dans chacun des cas qui ont pu être examinés, les Fédérations, soit ont mis en place des enquêtes internes, soit utilisent les statistiques publiques, dans la mesure où elles leur apportent une connaissance suffisante des marchés dont elles ont besoin. De notre côté, nous pourrions améliorer la nomenclature de ventilation de l'enquête annuelle de commerce, de sorte à pouvoir mieux rapprocher le commerce de gros et les statistiques de production. Il est peu probable, par ailleurs, que nous modifiions l'EAE juste pour une année ou deux. Nous introduirons les modifications éventuelles à l'occasion de la rénovation d'ensemble du système de statistiques d'entreprises. Au passage, je vous signale que le dossier dépend, dans une certaine mesure, de la mise au point de Prodcop.

Dans le troisième avis concernant les statistiques économiques, le Conseil exprime « *son soutien au principe consistant à donner, à l'avenir, aux groupes et réseaux d'entreprises, une place sensiblement accrue dans l'élaboration de certaines statistiques pour lesquelles ils apparaissent comme l'unité d'analyse la plus pertinente* ». Eu égard à son importance, ce point fait l'objet d'un point spécifique de l'ordre du jour. Nous allons lancer, pour la première fois, une enquête auprès des groupes d'entreprises. Cette enquête sur l'immatériel vous sera présentée par Emmanuel Raulin qui présentera notamment la méthodologie d'interrogation. Un nouveau règlement concernant les répertoires est en discussion à Luxembourg. Il est d'ores et déjà prévu de construire un répertoire des groupes européens. Ce répertoire ne remplit pas la totalité des objectifs que la France aurait souhaité puisqu'il n'y aurait pas, malheureusement, d'échanges de données entre les instituts nationaux de statistique (INS). Il n'y aurait donc pas ce qui pourrait former, à terme, un répertoire européen des groupes. Cela étant dit, nous disposons déjà d'un embryon et je pense que nous aurons, sans doute à la fin de la décennie, et probablement avant pour ce qui concerne la France, un répertoire des groupes.

S'agissant de l'avis n°18, qui porte sur la mise en œuvre de nouvelles normes comptables, l'Insee s'efforce, pour l'instant, de trouver un spécialiste des affaires comptables.

En ce qui concerne l'avis n°19, le Conseil demande de poursuivre les efforts pour améliorer le suivi de l'innovation. Comme vous le savez probablement – et nous y reviendrons au moment des avis d'opportunité –, une quatrième enquête communautaire sera réalisée sur l'innovation en 2005, qui s'intitulera CIS 4. D'ores et déjà, on sait que, malgré les efforts qui ont été menés par l'OCDE pour mettre à jour le Manuel d'Oslo, cette quatrième enquête s'appuiera sur l'ancienne version dudit manuel. Je ne m'appesantirai pas sur les détails techniques de ce dossier, compte tenu du temps qui nous est imparti.

Dans le dernier avis de la partie Statistiques économiques, le Conseil exprime son souhait de voir développée la collecte d'information par Internet. Entre la rédaction de cet avis et aujourd'hui, l'Insee a déjà commencé à collecter des informations par Internet. Je n'ai pas d'indication précise concernant le taux de réponse à l'enquête du Sessi, mais je pense qu'il doit tourner autour de 45 %. Généralement, on observe que, lorsqu'on passe d'une collecte classique par courrier à une collecte par Internet, le taux d'entreprises qui bascule à l'internet augmente à un rythme relativement lent. En ce qui concerne le Sessi, ce taux est passé de 5 % à 45 % aujourd'hui. A l'Insee, nous avons opté pour ce système un peu plus tardivement. Nous sommes partis de 10 % à 12 % pour avoisiner, aujourd'hui, un taux oscillant entre 10 % et 15 %. D'autres services ont peut-être lancé des collectes par Internet, mais je ne dispose pas encore de bilan.

L'an dernier, la séance de notre Interformation avait été particulière puisque l'objet de la réunion était de présenter le programme à Moyen terme. Nous n'avons pas réalisé un suivi précis des avis émis deux ans auparavant, lors de réunion de la formation « Système productif ». L'un des avis portait sur la création d'un groupe de travail du Cnis sur les groupes d'entreprises. Pour diverses raisons, en particulier les bouleversements liés aux nombreux changements de postes à l'Insee, nous n'avons pas pu nous consacrer à cette tâche. Nous avons la ferme intention de résorber ce retard et de mettre en œuvre cette recommandation du Cnis. Le groupe de travail sur les groupes d'entreprises devrait normalement voir le jour au cours du prochain trimestre.

### **Édouard SALUSTRO, Président de l'interformation**

Avez-vous des commentaires, des remarques, des amendements à présenter à Monsieur Béguin sur les différents points qu'il vient d'évoquer ?

### **Bernard BOULANGIER, Co-président de la formation « Industrie, IAA, énergie »**

Mon collègue, Maurice Delaporte, n'a pas pu venir aujourd'hui. Il avait porté particulièrement la problématique « connaissance des marchés », qui a été évoquée par Monsieur Béguin. La connaissance des marchés est une préoccupation des entreprises et des Fédérations, et doit trouver un écho grandissant au sein de l'appareil statistique par rapport à l'aspect production. Plus généralement, un certain « état d'esprit » doit être développé.



**Denis DURAND, représentant de la CGT - Bureau du Cnis**

Concernant le point n°18, il me semble qu'un véritable consensus s'était exprimé, lors de notre dernière assemblée générale plénière, sur la nécessité d'être vigilant dans la mise en œuvre de ces nouvelles normes comptables, compte tenu des difficultés qu'elles peuvent entraîner dans la collecte d'informations macroéconomiques sur les entreprises. En particulier, dans le deuxième paragraphe de l'avis n°18, le Conseil souhaitait que les besoins d'information macroéconomique soient exprimés auprès du CNC (Conseil national de la comptabilité) et, à travers lui, auprès de l'IASB (International Accounting Standards Board). Je présume que cette démarche est en cours.

**Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur de l'Interinformation**

En effet. Raoul Depoutot nous représente d'ailleurs auprès du CNC. Je ne pense pas que ce changement aura des implications à court et moyen termes. Autrement dit, je ne pense pas que l'on fasse abstraction du plan comptable national dans les trois à quatre prochaines années. On peut néanmoins penser que les entreprises qui seront obligées de publier leurs comptes en normes comptables françaises (pour répondre à la loi française), et, par ailleurs, en normes IAS (pour celles qui font appel public à l'épargne, conformément à la norme européenne), pourraient faire pression auprès des différentes structures pour signifier leur souhait de ne pas maintenir un double système de comptabilité. On pourrait donc s'orienter, progressivement, vers un abandon des normes comptables françaises actuelles. Il faut effectivement rester vigilant et suivre les réflexions des entreprises et des structures comptables, mais il ne me paraît pas encore temps d'étudier les problèmes qui pourraient se poser. Le bouleversement sera réel, mais concernera plutôt le long terme.

**Édouard SALUSTRO, Président de l'interinformation**

Je confirme ce point de vue. Comme vous le savez, ces nouvelles normes comptables entrent en vigueur, pour l'exercice ouvert, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Mais cela ne concerne, en France, que les 900 sociétés faisant appel public à l'épargne. Elles sont au nombre de 7 000 environ en Europe. Comme l'a souligné Jean-Marc Béguin, il faudra s'attendre à un transfert progressif vers ces normes, dans des conditions qui seront à définir. Pour l'heure, rien ne permet d'anticiper les conditions dans lesquelles ce mouvement s'opérera.

**Yves ROBIN, Chef du SESSI**

Il conviendrait, à mon sens, d'analyser assez rapidement l'impact des nouvelles normes comptables sur certains des indicateurs statistiques qui sont utilisés. Il me semble que les indicateurs bruts (valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation) ne seront pas impactés. En revanche, les effets pourraient être plus insidieux concernant les indicateurs nets (le résultat net par exemple). A mon sens, nous gagnerions à engager une démarche collective visant à identifier ces risques et les biais dans le calcul des indicateurs.

Par ailleurs, concernant l'outil Internet, le taux de collecte est légèrement inférieur à 50 % pour les enquêtes de branches mensuelles. Il est sensiblement inférieur à 50 % pour les enquêtes trimestrielles, et largement en dessous pour les enquêtes annuelles. Très clairement, la collecte par Internet marche d'autant mieux que le questionnaire est léger et la fréquence d'interrogation élevée. C'est un axe de réflexion sur lequel nous devons nous pencher.

**Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur de l'Interinformation**

Je n'aurai pas de commentaire sur le deuxième volet de votre intervention, car je partage tout à fait cette analyse. Concernant les nouvelles normes comptables, une étude d'impact est réalisée au niveau d'Eurostat, sur chacun des règlements. Nous participons aux réunions du groupe travail sur l'impact des normes IAS. A cet égard, si les statisticiens peuvent avoir un poids sur les décisions qui seront prises, c'est plus sûrement par l'intermédiaire de l'Europe.

### **Mireille BARDOS, Direction des entreprises – Banque de France**

Je voudrais intervenir en appui des interventions concernant la réalisation d'études d'impacts, qui n'entreront pas en vigueur dans l'immédiat mais qui interviendront dans quatre ou cinq ans s'agissant des PME. Comme vous l'avez précisé, une *task force* a été mise en place entre Eurostat et la BCE à Luxembourg. Un groupe a été créé pour réfléchir sur l'impact des normes IAS sur les PME. A la Banque de France, nous prenons cette réflexion très au sérieux et nous y participerons activement. A mon sens, il est nécessaire de se préparer en vue des évolutions qui surviendront d'ici quatre à cinq ans car, ces dossiers étant particulièrement techniques, il n'est pas toujours aisé d'en apprécier les effets.

### **Sylvie DUMARTIN, Autorité de Régulation des Télécoms**

L'horizon de quatre à cinq ans, dont vient de faire état Madame Bardos, me paraît quelque peu éloigné dans le cas des entreprises de télécommunications. En effet, les opérateurs de communication électronique qui répondent à notre enquête nous signalent les effets, qui ne sont pas indolores, de l'application des nouvelles normes comptables sur la mesure de certains soldes comme le chiffre d'affaires. L'importance particulière de la facturation pour compte de tiers dans les télécommunications y serait peut-être pour beaucoup...

### **Édouard SALUSTRO, Président de l'interformation**

Sans entrer dans les détails techniques de cette question, je me demande si l'application des IFRS ne conduit pas à supprimer les compensations pour opérations faites pour comptes de tiers par les opérateurs. J'ai d'ailleurs été amené à donner un avis sur ce sujet, en assemblée générale de France Télécom. A mon avis, il s'agit d'un reclassement des valeurs, plus qu'un changement d'évaluation, dont l'effet se fera notamment sentir au niveau des flux, et non au niveau des positions. J'émetts cette hypothèse sous toute réserve.

### **Sylvie DUMARTIN, Autorité de Régulation des Télécoms**

Il s'agit probablement d'un effet de reclassement, mais les personnes qui répondent aux enquêtes nous précisent qu'elles ne peuvent plus reconstituer les « anciennes séries ».

### **Édouard SALUSTRO, Président de l'interformation**

Vous avez tout à fait raison. L'année 2004 devrait déjà, pour un certain nombre de groupes, avoir été présentée en *pro forma*, de façon à obtenir une comparabilité minimum entre l'année n et l'année n-1.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer à la suite de l'ordre du jour.

## **II - L'enquête sur l'immatériel**

### **Emmanuel RAULIN, Chef du département Système statistique d'entreprises - Insee**

Il s'agit d'une opération nouvelle dont le lancement est imminent ; les premiers questionnaires seront envoyés aux entreprises dans une semaine. Les principaux résultats de cette enquête sont attendus pour la mi-2005.

Nous avons décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour parce que cette opération nous semble importante à deux égards :

- d'une part, le domaine même de l'enquête, Moyens et modes de gestion de l'immatériel, nous permettra d'améliorer notre connaissance sur l'immatériel ;
- d'autre part, la stratégie d'observation retenue nous permettra d'améliorer sensiblement notre connaissance sur les groupes et sur la manière de les mobiliser.

### La connaissance de l'immatériel

Trois grands domaines de dépenses immatérielles seront abordés : recherche-développement et innovation, gestion de la propriété intellectuelle (brevets, marques...), publicité et marketing. Le domaine de la gestion des connaissances, qui est parfois considéré comme une des composantes principales de l'immatériel aujourd'hui, a finalement été exclu du champ de l'enquête. Et ce pour deux raisons : d'une part dans le souci de ne pas trop alourdir la charge d'enquête pour les entreprises ; d'autre part parce que ce thème sera abordé dans le cadre de l'enquête européenne CIS4, qui se déroulera dans les prochains mois.

L'interrogation se fera sous l'angle de la stratégie développée par les entreprises et sera essentiellement qualitative. Nous chercherons à mieux comprendre les moyens développés par les entreprises, les raisons pour lesquelles elles investissent dans ce domaine, ce qu'elles en attendent, la manière dont elles s'assurent d'un « retour » sur ces investissements immatériels, etc. Quelques chiffres seront demandés pour pouvoir établir des données de cadrage.

### La stratégie d'observation

Le deuxième niveau d'importance est lié à la stratégie d'observation que nous allons mettre en œuvre. Dans le cas des entreprises indépendantes, la stratégie d'observation sera habituelle : nous interrogerons directement l'entreprise. Il n'en sera pas de même pour les filiales des groupes. En effet, il nous est apparu – et l'expérience que nous avons acquise dans certains domaines de l'immatériel (R&D par exemple) en atteste – que vouloir interroger les filiales des groupes sur ce domaine risquait d'être vain. Un certain nombre d'entre elles risquaient de nous répondre que ces politiques relèvent, en réalité, de la stratégie du groupe. Nous avons donc choisi d'interroger non pas les filiales mais les groupes eux-mêmes. Au demeurant, cette approche rejoint un axe majeur de développement demandé par le Cnis pour le moyen terme 2004-2008 : améliorer la connaissance des groupes et faire jouer au groupe un rôle plus important dans la statistique économique.

Bien évidemment, utiliser le groupe comme une authentique unité d'observation pose des problèmes nouveaux, qui ne sont pas simples à résoudre. Plusieurs interrogations peuvent être soulevées : sur quel contour le groupe va-t-il nous répondre ? Comment entrer dans le groupe ? A qui s'adresser dans le groupe pour demander que le questionnaire soit rempli ? etc.

Si nous sommes en mesure de démarrer cette opération envers les groupes, c'est bien évidemment grâce à l'information extrêmement riche que contient le fichier dit « Liaisons financières » (LiFi), qui recense les groupes et détermine leur contour depuis déjà plusieurs années.

Nous démarrerons l'interrogation des groupes par une première phase, qui consistera à appeler chacun des groupes de l'échantillon pour identifier le ou les correspondant(s) auxquels les questionnaires devront être envoyés. Cette première phase sera également mise à profit pour identifier le niveau à interroger. Nous nous sommes en effet aperçus, lors de la phase de test, que le groupe, tel que défini par les liens financiers entre les sociétés, n'était pas toujours la bonne unité d'observation. Dans un certain nombre de cas, il existe une unité intermédiaire entre la filiale et le groupe (niveau que l'on peut appeler sous-groupe, branche opérationnelle de groupe, division de groupe...), qui est plus à même de nous fournir l'information que nous demandons et surtout plus à même de nous fournir une information qui sera *in fine* plus riche pour les analyses que nous avons à faire. Nous avons une grande attente vis-à-vis de cette opération, qui devrait nous permettre d'améliorer sensiblement notre connaissance sur les groupes et, surtout, sur la manière de prendre en compte la dimension « groupe » en tant qu'unité d'observation dans l'élaboration de nos chiffres.

Nous allons interroger 20 000 entreprises indépendantes (les formulaires leur seront adressés dans une semaine), ainsi que 2 000 groupes (la première phase d'identification des correspondants devant démarrer dans une semaine). Tous les secteurs économiques seront pris en compte sauf le secteur financier, qui nous a semblé relever d'une logique autre. Les sociétés civiles immobilières, pour la même raison, n'ont pas été retenues dans notre champ.

Cette enquête sera réalisée pour le compte de l'ensemble des services statistiques. Elle a été préparée grâce aux apports des réflexions du Comité de concertation que nous avons mis en place. Dans le cadre de cette opération, le Comité de concertation était largement ouvert au monde de l'entreprise en général puisque trois représentants de groupes étaient présents, que la majorité des grandes associations professionnelles y participaient, ainsi que d'autres intervenants ayant des compétences particulières dans ce domaine. Nous rendrons compte aux formations du Cnis concernées de la réalisation et des résultats de cette enquête et de la manière d'aborder l'interrogation des groupes à l'avenir.

### III - Présentation des travaux méthodologiques sur la durée de travail et ses liens avec la productivité horaire du travail

#### Observations liminaires

#### **Olivier MARCHAND, Responsable du département « Emploi et revenus d'activité » - Insee**

Je suis peu familier de cette interformation, mon département étant rattaché à l'interformation Statistiques sociales, mais je suis très heureux de participer à vos travaux car je me situe à l'intersection des deux domaines.

Nous avons abordé ce sujet en raison de notre participation active aux travaux du Groupe de Paris qui s'est tenu à Londres l'an dernier et à Lisbonne cette année, et qui s'est attaqué aux problèmes de définition et de mesure de la durée du travail, l'objectif étant, à terme, de réviser les standards internationaux en ce domaine. Cette année, l'une des sessions du séminaire portait sur les heures annuelles de travail et leur lien avec la productivité apparente du travail.

La question de la durée du travail renvoie à deux logiques distinctes :

- d'une part, le travail peut être compris comme un facteur de production, auquel cas il entre dans les calculs d'agrégats au niveau des comptes nationaux (production, productivité, coût horaire du travail...);
- d'autre part, le travail peut être appréhendé dans une optique plus individuelle (nombre annuel ou hebdomadaire d'heures travaillées par chaque personne active occupée...), auquel cas la durée du travail renvoie à des analyses portant sur le marché du travail et son fonctionnement, avec une référence implicite au concept du BIT.

Pour deux approches distinctes, nous pouvons donc nous référer à des concepts différents, à des méthodologies différentes, ainsi qu'à des sources et des ventilations des résultats différentes. On peut ainsi parler de l'emploi intérieur ou de la population résidente occupée, parler en termes de poste de travail ou de personne en emploi ou encore d'emploi en équivalent temps plein (ETP), parler d'heures travaillées ou d'heures payées, prendre en compte des phénomènes comme l'auto-production ou le travail non déclaré, etc. Ces questions sont tranchées différemment selon l'usage que l'on veut faire des estimations obtenues.

Ici, nous nous intéresserons à l'approche économique, mais même dans ce cas, on observe des différences importantes dans les choix opérés, ce qui pose des problèmes importants de comparabilité non seulement sur les niveaux mais également sur les évolutions de productivité du travail, telles qu'elles sont publiées aujourd'hui par l'OCDE. Ces problèmes de comparabilité se retrouvent également sur les durées annuelles de travail : c'est ainsi qu'on entend dire que certains pays sont « dynamiques » (ceux où l'on travaille beaucoup), d'autres « paresseux » (ceux où l'on travaille moins), ou encore « efficaces » (en termes de productivité du travail). Selon que l'on regarde la productivité horaire ou la productivité par tête, on obtient des classements très différents entre la France et les Etats-Unis, par exemple. Cela tient au fait que les durées annuelles sont très dispersées. Il importe donc d'effectuer ce travail d'analyse de fond des données, des concepts et des méthodes retenues.

S'agissant des choix méthodologiques lourds, il convient de s'assurer du champ couvert par chaque pays. Certains pays ne traitent que des salariés, mais il faut intégrer les non-salariés et l'économie non officielle. Les méthodes sont parfois directes (elles prennent appui sur des enquêtes) ou dites « par composante » (elles partent d'une durée théorique puis rajoutent ou enlèvent des parties). Les enquêtes peuvent être des enquêtes ménages (enquêtes « forces de travail », enquêtes « emploi du temps ») effectuées en continu ou en photo, ou des enquêtes « entreprises » (enquête « coût de la main d'œuvre », EAE, enquêtes agricoles...). L'on peut également utiliser des sources administratives et des sources type Sécurité sociale, qui fournissent des données sur l'absentéisme notamment. Toujours au plan méthodologique, il convient d'opérer un choix entre « heures travaillées » et « heures payées », de décider de la prise en compte ou non de la qualité du travail presté (notamment lorsqu'on estime les gains de productivité dans les services). L'amélioration de la qualité du service rendu peut être prise en compte pour estimer ces gains de productivité : on est ainsi amené à différencier la main-d'œuvre selon le niveau de rémunération qu'elle perçoit ou selon son niveau de formation.

Un mot sur le projet OCDE, qui est en cours de réalisation, et qui est notamment conduit par François Lequiller. Ce projet vise, globalement, à obtenir une meilleure comparabilité des niveaux de productivité du travail à travers un questionnaire fin adressé à chaque pays.

Paul-Emmanuel Piel s'attachera à décrire le cas de la France. La note de lancement de ce travail méthodologique comporte un certain nombre de recommandations implicites. En effet, pour estimer des durées annuelles qui soient cohérentes avec l'optique des Comptes nationaux :

- une approche directe paraît plus pertinente qu'une approche par composante ;
- ce à partir d'enquêtes « entreprises » (tout au moins pour ce qui relève du champ salarié) ;
- enquêtes qui seront contrôlées et complétées par des enquêtes ménages (notamment pour le reste de la main-d'œuvre) ;
- en prenant soin de confronter les résultats obtenus aux résultats issus d'autres méthodes qui comportent des risques d'erreur plus importants mais qui peuvent permettre de solidifier ou non les résultats finaux.

#### Méthodologie mise en œuvre dans le cas français

#### **Paul-Emmanuel PIEL, Responsable de la section « Emploi et productivité » – Comptes nationaux, Insee**

La méthode actuelle est celle de la « base 1995 ». Nous passerons à la « base 2000 » au printemps prochain. Les méthodes seront relativement proches, mais nous intégrerons de nouvelles sources dans la « base 2000 ».

La productivité est le rapport entre la valeur ajoutée d'une part, et un *input* mesurant le travail d'autre part. Actuellement, trois sortes de séries sont calculées pour estimer l'*input* travail : les effectifs moyens annuels en personnes physiques, les effectifs moyens annuels en ETP, les volumes annuels d'heures travaillées. Il s'agit, dans les Comptes nationaux, d'obtenir une cohérence entre le numérateur et le dénominateur.

#### Calculs : logique et explications

La valeur ajoutée reposant très largement sur des sources entreprises, nous sommes donc contraints de fonder notre mesure de volumes d'heures sur des sources entreprises et administratives, et non sur des enquêtes ménages (du moins en évolution).

Pour cela, nous nous calons sur le concept d'emploi intérieur, qui se définit comme suit : « *Toutes les personnes, aussi bien salariées que les travailleurs indépendants, exerçant une activité productrice rentrant dans la frontière de production du système économique* ». Cette frontière nous amène à effectuer des corrections sur notre première donnée. Puis, nous nous calons sur la définition de l'activité adoptée par les Comptes nationaux, qui est celle de la branche, et qui correspond en fait à une activité pure.

Pour chaque branche, nous calculons trois composantes du volume d'heures travaillées : les salariés déclarés, les non-salariés, le travail au noir. Bien entendu, les données sont plus abondantes sur la première composante.

Dans le cas des salariés déclarés, nous appliquons une méthode par composante. Nous partons d'un volume d'heures travaillées théoriques puis procédons à différentes corrections pour absences diverses. Nous obtenons ainsi un volume d'heures travaillées effectif.

Pour le calcul du volume d'heures travaillées théorique, nous utilisons tout d'abord une source entreprises, qui nous donne une durée hebdomadaire théorique d'un salarié à temps plein, que nous multiplions par un nombre de semaines travaillées théorique dans l'année, puis par l'effectif salarié déclaré en ETP.

Pour le calcul des effectifs salariés déclarés en EQTP (équivalent temps plein), nous procédons en plusieurs étapes.

Nous partons d'une source du département « Emploi et revenus d'activité » : les estimations d'emploi de la section « Synthèse et conjoncture de l'emploi ». Cette source est basée sur les recensements exhaustifs les années où ils ont lieu (par exemple, en 1990 et 1999), et actualisée principalement les autres années par les séries d'effectifs des établissements de l'Unedic. Il s'agit donc d'estimations d'emploi en personnes physiques par activité d'établissement et sans double compte. Des données sur les résidents travaillant hors du territoire économique et sur les non résidents travaillant sur le territoire économique permettent de passer au concept « comptabilité nationale » de l'emploi intérieur.

Pour passer à l'activité des établissements à celle des entreprises, nous procédons à un croisement Unédic et système intermédiaire d'entreprise. Nous obtenons ainsi des estimations d'emploi en personnes physiques par activité d'entreprise. Après avoir pris en compte le temps partiel (enquête de la Dares, Acemo trimestriel) et obtenu des séries en ETP par secteurs d'activité d'entreprise, nous pouvons passer en branche grâce au système intermédiaire d'entreprise, qui donne une ventilation en branches des effectifs sectoriels. Nous obtenons ainsi l'effectif ETP par branche.

Pour le nombre de semaines travaillées, nous retenons un mode calendaire. Nous ne comptons que les jours fériés qui ne tombent pas un samedi et un dimanche, les jours de congés annuels sont basés sur une enquête assez ancienne mais les congés RTT ajoutés depuis le passage aux 35 heures sont déjà pris en compte dans la durée moyenne travaillée. Nous obtenons un nombre moyen de jours ouvrés par activité, que nous corrigeons pour les secteurs où les congés ne sont pas pris principalement les samedi et dimanche (en utilisant l'enquête emploi). Nous obtenons, au final, un nombre de semaines travaillées théoriquement dans l'année.

Concernant la durée hebdomadaire théorique d'un salarié à temps plein, nous utilisons les enquêtes de la Dares, l'Acemo trimestriel (qui donne une durée à temps plein des entreprises de plus de 10 salariés), ainsi que l'enquête « Très petites entreprises » ou TPE (qui donne une durée à temps plein des entreprises de moins de 10 salariés). Nous calculons une durée moyenne. Nous utilisons la source Unédic pour effectuer nos pondérations : cette source administrative permet d'avoir des effectifs par taille d'entreprise. Nous obtenons une durée hebdomadaire théorique à temps plein, avant d'effectuer une correction au titre des 35 heures pour la plupart des secteurs. Quelques secteurs ne sont pas couverts par ces enquêtes entreprises (agriculture, action sociale, administration publique) : pour ces quelques branches, nous sommes obligés d'utiliser l'enquête emploi, qui surestime la durée du travail par rapport aux enquêtes entreprises. Nous opérons donc une correction pour assurer la comparabilité, à l'aide d'un facteur correctif calculé sur les branches communes.

Il reste, ensuite, à effectuer une correction au titre des 35 heures. Dans de nombreuses branches, il y a eu des changements d'unité de durée avant et après le passage aux 35 heures (modification de la prise en compte des temps de pause, d'habillage...), car seuls les dispositifs Robien et Aubry 1 attribuaient des aides incitatives qui imposaient de conserver la définition du temps de travail. Nous sommes partis de la courbe de réduction du temps de travail, avec une baisse nominale déclarée (de 39 h à 35 h par exemple). Nous tentons d'estimer une baisse effective (en utilisant deux enquêtes ponctuelles de la Dares). Pour 2002, par exemple, nous avons conservé 80 % de la baisse déclarée. Nous obtenons ainsi une nouvelle unité de mesure. Nous recalculons l'année précédente et conservons les évolutions passées.

Les trois facteurs obtenus, nous pouvons calculer le volume d'heures travaillées théoriques.

Nous procédons ensuite à des corrections pour absences diverses pour obtenir un volume d'heures travaillées effectif. Ces corrections portent sur les jours perdus pour chômage partiel et intempéries (sources : Ministère du travail et Caisse de surcompensation BTP), sur les jours perdus pour grève (sources centralisées par le Ministère du travail) et, enfin, sur les jours perdus pour maladie, maternité et accident du travail (sources de la Sécurité sociale, du régime général et des régimes spéciaux).

Concernant l'estimation des volumes d'heures travaillées pour les deux autres composantes (travail non-salarié, travail au noir), nous partons de la durée annuelle effective des salariés déclarés. Nous recalculons une durée hors correction pour les grèves, puis nous multiplions cette durée par les estimations des effectifs temps plein du travail au noir et du travail non-salarié.

Pour les non-salariés, une correction supplémentaire s'impose toutefois pour tenir compte de la suractivité (source : enquête Emploi, à un niveau très agrégé car les échantillons sont de petite taille). L'effectif ETP vient de sources assez proches (recensement et sources de la Sécurité sociale, notamment des caisses de retraite et des mutuelles). On obtient un effectif non-salarié en personnes physiques. L'enquête Emploi permet de calculer un effectif ETP, avec une particularité pour l'agriculture où les statistiques proviennent du Ministère de l'agriculture. Après une multiplication par la durée annuelle calculée, nous obtenons un volume d'heures travaillées pour les non-salariés.

Pour déterminer l'effectif correspondant au travail au noir, nous utilisons des taux de travail au noir qui sont calculés pour toute la base, qui viennent d'études ponctuelles et de l'enquête Emploi. Nous calculons la somme des effectifs salariés déclarés ETP et des effectifs non-salariés ETP, multiplié par le taux fixé pour la base 1995 (mais qui dépend de l'activité), ce qui nous permet d'obtenir un effectif du travail au noir en ETP. Il convient de noter le cas particulier des femmes de ménage et des assistantes maternelles travaillant illégalement, qui sont classées parmi les salariés : nous reproduisons dans ce cas les corrections qui sont faites dans les Comptes nationaux sur les salaires. Une multiplication par la durée annuelle nous permet de calculer le volume d'heures travaillées au noir.

Ces deux dernières composantes présentent une faiblesse certaine au niveau des effectifs, qui sont volatils pour les non-salariés, et très mal connus pour le travail non déclaré.

**Olivier MARCHAND, Responsable du département « Emploi et revenus d'activité » - Insee**

Je pense que vous avez perçu, à travers la présentation de Paul-Emmanuel Piel, que ces données sont fragiles, même pour les salariés déclarés. Des incertitudes demeurent concernant l'absentéisme et les heures supplémentaires, qui n'ont pas réellement été traitées (on parle d'horaire collectif affiché par les établissements, mais qu'en est-il des heures supplémentaires non rémunérées, par exemple ?). Même dans le cas de la France, qui est quand même plutôt favorable, il reste des améliorations à apporter et surtout des confrontations à effectuer entre plusieurs méthodes. L'enquête « Emploi en continu », qui vient de démarrer, fournira peut-être des éclairages plus pertinents que l'enquête ponctuelle antérieure sur le volume annuel de travail et les variations saisonnières au cours de l'année. On voit aussi que de nombreuses enquêtes interviennent : des enquêtes Entreprises, l'enquête « Coût de la main d'œuvre et structure des salaires » qui va être annualisée et étendue à des secteurs qui n'étaient pas couverts jusqu'à présent (éducation, santé, action sociale) ainsi qu'aux petits établissements, d'où amélioration potentielle de l'information dont on dispose. En conclusion, beaucoup de travail à effectuer encore aussi bien au niveau français qu'au niveau international.

**Claudine LAGUZET, Chargée de la sous-direction de l'observation statistique dans les transports**

Certaines sources statistiques ponctuelles pourraient apporter un éclairage complémentaire. C'est le cas, par exemple, de la durée du travail des conducteurs dans le transport routier de marchandises. Seriez-vous disposés à prendre en compte ces informations, sachant que cela devrait, vraisemblablement, améliorer le résultat final ? Nous sommes intéressés par une participation à ces travaux, pour bien comprendre leur finesse et, bien sûr, apporter des informations complémentaires.

**Paul-Emmanuel PIEL, Responsable de la section « Emploi et productivité » – Comptes nationaux, Insee**

La version que nous vous avons présentée est, bien entendu, simplifiée, mais nous utilisons déjà des sources complémentaires (rapports sociaux de la SNCF par exemple). Nous sommes tout à fait disposés à rajouter d'autres sources ponctuelles.

**IV - Point sur la Conférence des statisticiens européens et le prochain Comité du programme statistique**

**Jean-Louis LHERITIER, Chef de l'unité « Europe et relations multilatérales » - Insee**

Je ferai successivement un point sur la Conférence des statisticiens européens, la Conférence des directeurs généraux des INS (qui a eu lieu à Paris en septembre), les conclusions du Conseil Ecofin de juin et, enfin, le Comité du programme statistique qui doit se tenir en novembre.

La Conférence des statisticiens européens

Il s'agit d'une conférence annuelle, qui est organisée par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. L'édition 2004, qui a eu lieu à Paris, portait sur plusieurs thèmes, dont un concernant la demande de statistiques. Les débats ont été très riches, et ont fait émerger l'idée partagée de la difficulté à fixer des priorités dites « négatives » - c'est-à-dire des simplifications. L'assemblée s'est accordée à dire que la véritable marge de manœuvre des instituts de statistiques gisait dans les gains de productivité.

A cette occasion, l'Insee a présenté l'organisation du système statistique public français et a souligné les avantages d'une organisation décentralisée, avec les services statistiques des ministères, mais fortement coordonnée.

La conférence des Directeurs Généraux des Instituts Nationaux de Statistiques (DGINS)

Cette conférence, qui a été organisée à Paris par l'Insee, visait à faire un point sur les statistiques conjoncturelles, quatre ans après le plan d'action sur les besoins d'information dans le cadre de l'Union Economique et Monétaire (UEM). Le débat a été ouvert assez largement aux non-statisticiens

(représentants d'entreprises, économistes, hauts fonctionnaires...), ce qui a donné lieu à des échanges très riches. La conférence était organisée autour de quatre sessions (macroéconomie, marchés de biens et services, marché du travail, compromis délai/fiabilité des statistiques) et d'une table ronde sur le principe « L'Europe d'abord » en matière statistique.

Cette conférence a permis de faire émerger les constats suivants :

- d'une part, le domaine des statistiques conjoncturelles est un domaine fortement concurrentiel, les analystes privilégiant plutôt les sources privées. Il faut savoir que, excepté en France, les enquêtes de conjoncture ne sont pas réalisées par les INS mais par des instituts privés.
- d'autre part, il convient de privilégier plutôt les délais que la qualité mais avec un certain nombre de réserves s'agissant des comptes nationaux trimestriels ou des statistiques sur le marché du travail.

Pour les premiers, un représentant d'une grande banque d'affaires a souligné qu'il attendait plutôt de la statistique publique des données de qualité pour pouvoir cadrer des estimations de prévision d'évolution des PIB notamment. Pour les seconds, ce ne sont pas des indicateurs précurseurs de l'activité, le marché du travail réagissant plusieurs trimestres après une variation de l'activité économique, et ils sont politiquement très sensibles. Pour ces indicateurs, la précision doit donc primer sur les délais.

Un accueil favorable a été réservé à la proposition visant à moduler les obligations statistiques selon la taille des Etats membres.

Enfin, la conférence a été l'occasion de constater que la priorité qui a été accordée aux statistiques macroéconomiques au cours des quatre dernières années par l'ensemble du système statistique européen revient à accorder de « moindres » priorités pour les autres domaines. Ce point est apparu clairement et particulièrement dans la session relative aux statistiques d'entreprises, où il a été noté que les besoins des entreprises de mieux connaître leurs produits et leurs marchés a été quelque peu négligé au profit des besoins de la BCE et des besoins de pilotage macroéconomique global.

#### Les conclusions du Conseil Ecofin du 2 juin 2004

Ce conseil, qui anticipait sur la révision des comptes publics de la Grèce, a invité la Commission et, en partie aussi la BCE, à faire des propositions au Conseil dans deux domaines :

- d'une part, sur la manière de se rapprocher des standards internationaux (fortement inspirés des standards américains qui privilégient plutôt les délais) en matière de statistiques conjoncturelles ; les indices américains étant disponibles largement avant les indices européens, c'est eux qui guident les anticipations des marchés ;
- d'autre part, pour proposer au conseil des normes minimales pour l'organisation des INS, afin de fortifier leur indépendance et leur impartialité (*integrity*), et leur obligation à rendre des comptes (*accountability*).

Un troisième point a également été évoqué : la nécessité de revoir les priorités du programme statistique pour arriver à un niveau de qualité suffisant des statistiques macroéconomiques.

#### Le CPS de novembre

Le CPS de novembre a inscrit ce point des priorités négatives à son ordre du jour, l'objectif poursuivi étant la simplification, voire la suppression de certaines des dispositions actuelles des statistiques européennes. Les INS et Eurostat sont en train d'élaborer un certain nombre de propositions, qui concernent le domaine des entreprises (statistiques agricoles, Intrastat, nomenclature Prodcod, simplification des statistiques d'entreprise de court terme et à caractère structurel, statistiques de transport...). Cela étant dit, nous n'en sommes qu'aux prémices de la réflexion. En particulier, nous n'avons pas encore les résultats des discussions engagées entre Eurostat et les autres directions générales de la Commission. Les statistiques agricoles, par exemple, permettent notamment de répondre aux besoins de la Direction générale Agriculture et aux besoins de gestion du budget agricole européen. Il peut donc y avoir un écart entre les propositions des Etats membres et la décision finale. La France est en train d'élaborer sa propre position, sachant que le contexte européen, lui, est marqué par une forte attente des instituts des autres pays européens en termes de simplification. Pour la France, le risque est de se cantonner dans une position plutôt conservatrice, et de ne pas être au centre du débat.



Un autre point abordé concerne les fondements juridiques du système statistique européen. Au mois de septembre, une *task force* chargée de réfléchir à ces nouveaux fondements, a proposé deux avancées :

- d'une part, la rédaction d'un code de bonnes pratiques, que les INS seraient incités à adopter, sur une base volontaire ;
- d'autre part, la réécriture de la loi statistique européenne.

Pour répondre aux décisions du conseil Ecofin, Eurostat veut privilégier la première option. Au Comité du programme statistique, les débats devraient donc porter sur le code de bonnes pratiques. Eurostat souhaite arriver à un accord sur la base des propositions de la *task-force*. L'élaboration d'un nouveau règlement-cadre pour la statistique en Europe pourrait être différée. Eurostat a notamment rejeté la proposition qui nous était présentée d'instauration d'un système statistique européen au motif que celle-ci ne rentrait pas dans le cadre institutionnel actuel.

S'agissant des prochaines étapes, le CPS sera consulté sur le projet de règlement sur les répertoires européens. Il examinera la réforme du Comité consultatif européen pour l'information économique et sociale, ainsi qu'un rapport qui a été réalisé sur les centres d'excellence. Ce dernier point avait émergé également lors de la conférence des DGINS. Il vise, notamment, à répondre à l'objectif de rapprochement des standards internationaux sur les statistiques conjoncturelles, le principe consistant à confier un rôle moteur à certains INS dans lesquels il y aurait une véritable compétence. En terme organisationnel, il s'agirait de constituer des équipes de statisticiens composés de différents INS, qui seraient localisées dans un INS par exemple, et qui auraient la charge d'un thème particulier. Les conditions juridiques préalables à la mise en place de ces centres de compétence sont en cours d'examen.

#### **Denis DURAND, représentant de la CGT - Bureau du Cnis**

Cette question des priorités dites « négatives » est effectivement importante. Elle préoccupe les responsables du système statistique et les partenaires sociaux. Un certain nombre d'exemples peuvent être cités, qui montrent que les critères et les modalités de fixation des priorités (positives ou négatives) peuvent obéir à des préoccupations qui ne relèvent pas toujours d'un objectif de meilleure connaissance de la réalité économique et sociale de chaque pays. Pourrait-on envisager que la position française sur la définition des priorités négatives puisse être présentée et discutée au Cnis ? Nos représentants dans les enceintes européennes pourraient notamment prendre appui sur ces réflexions pour défendre et affirmer la position de la France.

#### **Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur de l'interformation**

Je comprends parfaitement votre réaction, mais à ce jour, il n'y a pas encore de « proposition française ». La position générique prise par le directeur général de l'Insee, me semble-t-il, nous invite à une certaine prudence sur le passé. Pour lui, la France pourrait formuler des propositions plus « offensives » dans le cadre des négociations en cours et sur les futurs règlements. Mais très clairement, les priorités négatives remettent en cause les opérations existantes, sans oublier qu'un certain nombre de pays préféreraient supprimer des moyens sur des opérations existantes pour les affecter à des opérations nouvelles. On ne sait pas du tout comment l'opération va être conduite. A mon sens, l'enthousiasme d'un certain nombre pourrait être tempéré par la consultation, qui est en cours, des DG de la Commission.

#### **Yves ROBIN, Chef du SESSI**

Le sujet des priorités négatives a-t-il vocation à devenir un mode de gestion courant, ou s'agit-il d'une opération ponctuelle ? Si la balance penche en faveur de la première option, nous devrions l'intégrer explicitement dans notre manière de travailler au sein du Cnis. Dans ce cas, je ne peux que soutenir la position qui a été développée précédemment.

#### **Jean-Pierre PUIG, Secrétaire général du Cnis**

Nous ne disposons pas encore du recul suffisant pour répondre à cette question, sachant que cette opération est latente depuis plusieurs années. Dans les délégations néerlandaises et allemandes, ce discours, je dirais, est récurrent. L'Allemagne, en particulier, soutient la position dite « de l'omnibus » : dès qu'une opération rentre, une autre doit descendre. Avec la mise en place de l'UEM et du plan d'action, la charge statistique pesant sur les INS s'est accrue, mettant en exergue la question des

priorités négatives et de l'ajustement demandé sur le développement de la statistique de court terme pour la conduite de l'UEM. Quel régime de croisière adoptera l'Europe ? Nous manquons clairement de recul pour répondre à cette question. En tout état de cause, il convient d'informer le Cnis dans ses différents organes.

#### **Emmanuel RAOUL, Chef du service économique et statistique - Ministère de l'équipement**

J'adopterais une expression différente de celle de Jean-Marc Béguin concernant l'état de nos moyens. Nous sommes dans une situation de moyens en décroissance face à une demande croissante plutôt que dans une situation de moyens stables face à une demande croissante. Dès lors, mon sentiment est que nous n'aurons pas d'autre choix que de déterminer des priorités négatives. En ce qui nous concerne, les propositions des autres délégations dans le domaine des transports nous ont fait sourire dans un premier temps, mais nous ont ensuite très vite inquiétés. Par exemple, une des propositions vise la suppression d'une partie des statistiques portuaires, alors que le développement des autoroutes maritimes est actuellement affirmé comme un avantage.

#### **Denis DURAND, représentant de la CGT - Bureau du Cnis**

Je ne peux m'empêcher de citer une expérience que j'ai vécue dans la formation Démographie, conditions de vie du Cnis, à propos d'un indicateur conjoncturel particulier, l'indice des prix à la consommation. A l'époque, le représentant d'une banque de marché avait expliqué à l'assemblée que cet indice était un excellent outil, qui convenait parfaitement aux besoins des entités qui ont à gérer des portefeuilles d'obligations assimilables du Trésor (OAT). Mais il me semble, dans le même temps, que la société française exprime des demandes en matière de mesure de l'évolution du pouvoir d'achat, qui ne correspondent pas exactement aux besoins des détenteurs d'OAT. Par conséquent, les choix de priorités (et surtout quand il s'agit de priorités négatives) nécessite un débat public ouvert et social.

#### **Édouard SALUSTRO, Président de l'interformation**

Votre demande sera prise en compte dans le projet d'avis.

### **V - Point sur la mise en œuvre du règlement statistique européen sur les déchets**

#### **Patrice ROUSSEL, inspection générale de l'Insee**

Le rapport que je vais vous présenter date d'avril dernier et a été réalisé avec la collaboration d'Alain Gilot, de l'inspection générale de l'environnement.

La France doit mettre en œuvre un règlement européen, adopté à la fin de l'année 2002, qui appelle à une collecte supplémentaire. Pour l'exercice 2004, l'Ifen assurera la maîtrise d'ouvrage de cette collecte qui sera réalisée avec l'aide de l'Ademe. Pour les années suivantes, il faudra construire un système d'information avec la participation des SSM et de l'Insee, ce en évitant autant que possible de charger les entreprises en enquêtes supplémentaires. Il s'agira donc d'utiliser les enquêtes existantes portant sur ce domaine et de recourir aux sources administratives : recueil des informations effectuées par les DRIRE auprès des installations classées pour la protection de l'environnement ; recueil ITOM auprès des installations de traitement des ordures ménagères qui est réalisé actuellement par l'Ademe. Une des préoccupations du rapport est d'ailleurs de faire de cette collecte une source administrative fiable et aménagée pour rendre les services attendus.

Le rapport a été présenté devant la formation « Environnement » du Cnis, ainsi qu'à ses deux commanditaires (l'Inspection générale de l'Insee, l'Inspection générale de l'environnement), qui ont voulu porter à la connaissance du Ministre de l'écologie et du développement durable trois recommandations qu'ils jugent fondamentales :

- mobiliser le service de l'inspection des installations classées sur la collecte d'informations sur les déchets ; (à cet égard, pour installer une collecte par cette voie, un décret et des arrêtés d'application sont nécessaires ; ce décret n'ayant pas encore été publié, on peut nourrir quelques inquiétudes quant à la suite donnée à cette recommandation.)
- la clarification du statut de l'enquête ITOM qui doit être aménagée (et qui pourrait être étendue aux déchèteries) pour avoir une vision très complète des déchets des ménages
- un point mineur, la clarification des rapports entre l'Ademe et l'Ifen.

A l'évidence, nous nous orientons vers un système d'information utilisant les services statistiques ministériels en utilisant leurs capacités et en leur demandant de faire les efforts nécessaires pour que la réponse française à ce règlement existe en temps et en heure et qu'elle soit complète.

### **Bernard NANOT, IFEN**

Je voudrais préciser, d'emblée, que pour répondre au règlement européen nous avons toute latitude, au plan méthodologique, entre l'utilisation de sources administratives, d'enquêtes statistiques ou d'estimations.

L'annexe 2 comprend un tableau portant sur le mode de traitement des déchets. Une nomenclature des déchets est proposée, et pour chaque type de déchets, les questions portent sur les quantités valorisées, mises en décharge, compostées, épandues, etc.

Le plus difficile à cerner est la valorisation. Une quantité importante de déchets est recyclée, mais par des entreprises relativement dispersées (travail de métaux, papetiers, verriers...). Ce secteur est cependant relativement bien suivi par les sources professionnelles : des enquêtes et travaux sont réalisés en utilisant des suivis de filières ou des suivis économiques.

Une enquête sur les installations de traitement d'ordures ménagères est réalisée par l'Ademe (enquête ITOM). Cette opération n'a pas le statut d'enquête statistique à proprement parler, elle permet de répondre, pour le moment, pour le traitement des déchets non dangereux (déchets des ménages et déchets non dangereux des entreprises).

Les centres de traitement des déchets dangereux font l'objet d'un enregistrement et d'un suivi. A l'heure actuelle, la centralisation de cette information par l'administration n'est pas encore totalement opérationnelle.

L'annexe 1 du règlement décrit la production de déchets : Qui produit quoi ? Le tableau à remplir comporte, d'un côté, une vingtaine d'activités économiques (dont une ligne pour les ménages), et de l'autre côté, une liste d'une cinquantaine de types de déchets environ. Pour renseigner ce tableau, il est nécessaire de couvrir l'ensemble de l'économie. Pour ce qui est des déchets non dangereux de l'industrie et du commerce, l'Ademe va reproduire cette année une enquête déjà réalisée en 1996 et en 2000. Il s'agit d'une enquête par échantillon, qui serait inadaptée à l'estimation des déchets dangereux du fait de la concentration de la production de ces déchets. Cette enquête a produit des résultats satisfaisants en 1996 et 2000. Nous espérons que la statistique publique prendra le relais à partir de 2006, car nous devons répondre tous les deux ans.

En ce qui concerne les déchets dangereux, les installations classées pour la protection de l'environnement qui produisent plus de 50 tonnes de déchets dangereux auront obligation (le texte n'est pas sorti à ce jour) de fournir aux DRIRE la composition et les quantités de déchets qu'elles produisent. Ce volet a été intégré en début d'année dans une déclaration déjà existante sur les émissions de polluants. Le fichier des réponses n'étant pas encore disponible, nous ne connaissons pas encore la qualité de ces déclarations. La centralisation est promise pour le mois d'octobre, ce qui nous permettra éventuellement d'améliorer le questionnement qui sera réalisé début 2005 sur l'année 2004.

Par ailleurs, nous essayons d'intégrer dans l'enquête de l'Ademe des questions supplémentaires portant sur les déchets dangereux diffus (déchets produits en petites quantités, souvent non liés aux processus de production comme les cartouches d'encre et les imprimantes).

Concernant le secteur des BTP, les études réalisées par l'Ademe et les fédérations nationales du bâtiment et des travaux publics ont produit des résultats intéressants. Nous pensons pouvoir établir des estimations satisfaisantes pour la construction neuve, la réhabilitation, ainsi que les travaux publics en général. En revanche, les sources sont insuffisantes sur la démolition, activité qui concerne un petit nombre d'entreprises mais qui peut produire des quantités de déchets considérables. Nous envisageons, avec le SES, de réaliser une enquête spécifique sur le champ des activités de démolition ; le syndicat des démolisseurs a d'ores et déjà exprimé son intérêt pour une telle opération.

Une partie des industries agroalimentaires est intégrée dans le champ de l'enquête Ademe. Des travaux sont réalisés avec les fédérations professionnelles, notamment sur les déchets organiques. La question des définitions est, ici, relativement complexe (nous avons peu de réponses du côté d'Eurostat sur les questions du type : un sous-produit utilisé pour l'alimentation animale est-il un déchet ?).

Quant aux ménages, nous utiliserons l'enquête sur les installations de traitement des ordures ménagères, et l'enquête Déchèteries qui est réalisée par l'Ademe, ainsi que les données sur la collecte sélective. Nous mettrons également à profit les informations par filière, dans la mesure où un certain nombre de filières de récupération de déchets se mettent progressivement en place (c'est le cas des huiles usagées, des accumulateurs, des pneumatiques...).

En tant que statisticien, je note que la perception, dans le monde statistique, de l'intérêt de ce règlement européen est en retrait de l'intérêt que manifestent les fédérations professionnelles. Elles souhaitent faire des progrès dans ce domaine et aimeraient que les coûts occasionnés par le traitement des déchets soient considérés à leur juste niveau. Il existe une demande réelle de leur part pour que nous progressions sur le sujet.

**Bernard FOLLIARD, CGT- Force Ouvrière**

Dans les déchets dangereux, englobez-vous les déchets nucléaires, civils et militaires, ainsi que le retraitement ?

**Bernard NANOT, IFEN**

Ces déchets relèvent d'aspects juridiques tout à fait différents des autres types de déchets. C'est pourquoi ils ne sont pas couverts par le règlement statistique que je viens d'évoquer.

**Bernard FOLLIARD, CGT- Force Ouvrière**

Eurostat tient-il des statistiques dans ce domaine ?

**Bernard NANOT, IFEN**

A titre personnel, je n'en jamais entendu parler au cours des réunions « Déchets » de l'unité des statistiques environnementales. Mais je suis convaincu que ce sujet est abordé au sein d'une autre unité.

**Bernard FOLLIARD, CGT- Force Ouvrière**

Pour notre part, nous avons commencé à traiter ce sujet dans le cadre de notre Commission des comptes et de l'économie de l'environnement. Il serait souhaitable que nous disposions d'informations précises dans ce domaine, tant au plan national qu'à l'échelle européenne.

## **VI - Point sur la mise en œuvre des propositions du groupe sur le secret et les perspectives liées à l'application de l'ordonnance de mars 2004**

**Jean-Pierre LE GLÉAU, Chef du département de la coordination statistique – Insee**

J'interviendrai également au nom de Yvonick Renard, Gérard Lang et Raoul Depoutot, qui ont rédigé un rapport sur le secret statistique concernant les entreprises. L'état actuel de la mise en œuvre des propositions de ce rapport figure dans le document préparatoire qui vous a été envoyé par messagerie. J'en reprendrai ici les aspects principaux.

Ce rapport, présenté au Cnis en janvier 2002, formule quinze propositions référencées de A-1 à C-4.

Certaines propositions relevaient d'un changement de comportement des acteurs : « *mieux faire connaître le Comité du secret statistique* » (proposition A-1), « *assurer une veille permanente sur la réglementation relative au secret statistique dans les pays étrangers* » (proposition C-1). Il n'est guère aisé de donner une réponse concrète à ces points, mais on peut dire, néanmoins, que des progrès ont été réalisés dans ce domaine.

D'autres propositions relevaient d'une décision du Comité du secret statistique sur les entreprises : « *publier les comptes rendus des réunions du Comité du secret* » (proposition A-4). Ce Comité va être profondément modifié dans les mois qui viennent. Nous laisserons le nouveau Comité prendre lui-même la décision de publier ou non les comptes rendus de ses réunions.

La mise en oeuvre des autres propositions nécessitait des mesures législatives ou réglementaires. Dans l'ensemble, les propositions qui devaient être réglées par des mesures de droit l'ont été.

Une décision du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 25 janvier 2002 a fait entrer directement en application les mesures B-2, B-3, B4 et B-5.

La mesure B-2 visait à autoriser la diffusion de données concernant un petit nombre d'entreprises, voire une seule, lorsque l'entreprise concernée a donné explicitement son accord, ou lorsque les données en question sont également publiées par l'entreprise, par exemple du fait de directives comptables communautaires.

La proposition B-3 avait pour objet d'autoriser la mise à jour dans Sirène, non seulement du code APE mais également des activités pouvant être secondaires.

La proposition B-4 portait sur la modification de la stratification des tranches du chiffre d'affaires pour tenir compte du passage du franc à l'euro.

La proposition B-5 était relative à la mise en œuvre de l'avis du Comité du secret statistique du 10 mai 1998 concernant l'accès restreint aux données de l'enquête "Liaisons Financières" en tenant à la disposition des entreprises-têtes le demandant expressément l'organigramme de leur "groupe statistique".

D'autres dispositions ont été réglées par la voie législative. Il s'agit de mesures qui ont été prises dans le cadre de l'ordonnance du 25 mars 2004 qui modifie la loi du 7 juin 1951. La ratification de cette ordonnance est intégrée dans une nouvelle loi d'habilitation d'ordonnances où elle fait l'objet du 17<sup>ème</sup> point de l'article 51 d'une loi qui en comporte une centaine... Elle a été votée à l'Assemblée nationale et sera soumise à la ratification du Sénat dans les semaines qui viennent.

Un projet de décret visant à mettre en œuvre les nouvelles dispositions prises par cette nouvelle ordonnance est en cours d'examen au Conseil d'Etat. Il a été transmis à tous les services statistiques des ministères et n'a pas fait l'objet de remarques particulières.

La loi et ce décret vont régler les points suivants :

La loi, modifiée par l'ordonnance, comporte désormais un article (article 7 ter), qui dit que « *la formation plénière du Comité du secret statistique est compétente pour émettre les recommandations relatives à l'accès, pour les besoins de recherche scientifique, aux données (à caractère administratif) transmises à l'Insee et aux services statistiques des ministères en application de l'article 7 bis* ». Cela répond au point A-3 de la recommandation, qui demandait que les chercheurs puissent avoir accès non seulement aux données issues de collectes statistiques, mais également à celles issues de collectes administratives non statistiques. Seules sont accessibles les données administratives ayant déjà fait l'objet d'un traitement à l'Insee ou au sein d'un SSM.

Le point B-6 demandait d'« *engager une réflexion sur les moyens permettant de maintenir la possibilité d'accès, lorsque des données antérieurement accessibles en tant que données statistiques voient leur statut transformé en données administratives* », c'est le cas par exemple des déclarations sur les mouvements de main-d'œuvre. Ce point est, lui aussi, satisfait.

Le point C-2 demandait d'« *agir avec détermination pour maintenir un délai de protection indispensable (25 ans minimum) dans la loi sur les archives, en qui concerne les données individuelles d'ordre économique ou financier collectées par la statistique publique* ». La durée de 30 ans est désormais inscrite en toutes lettres dans la loi de 1951 modifiée. Par ailleurs, nous avons obtenu l'inscription de la durée de 25 ans dans la prochaine loi sur les archives, dans un document d'engagement du Gouvernement.

La recommandation A-2 visait à « *introduire un représentant porteur des considérations éthiques de la communauté scientifique* » au sein du Comité du secret. Ce point est pris en compte dans le projet de décret en Conseil d'Etat préparé par l'Insee en application de l'ordonnance du 25 mars 2004.

D'autres modifications concernent le Comité du secret statistique. Créé jusqu'à présent par un décret, ce Comité figure désormais dans la loi (*article 6 bis*). Il s'appellera « Comité du secret statistique », alors qu'il se dénommait, jusqu'à présent, « Comité du secret statistique concernant les entreprises ».

Ce changement d'intitulé est lié à l'élargissement des compétences et de l'organisation du comité, qui sera composé de deux sections : une section concernant le secret statistique sur les entreprises, une section relative au secret statistique concernant les établissements publics et les collectivités locales. Une assemblée plénière est également prévue. La composition du Comité est légèrement modifiée par l'introduction d'un chercheur, en application de la recommandation A-2 et d'un représentant de l'Assemblée permanente des Chambres des métiers. Enfin, en application de l'article 7ter, le Comité pourra formuler des recommandations concernant la transmission d'informations collectées par voie administrative et non plus seulement statistique.

## **VII - Point sur les nomenclatures 2007**

### **Thierry LACROIX, Chef de la division « Nomenclatures » – Insee**

Je vais présenter l'état d'avancement du projet de révision 2007 des nomenclatures d'activités et de produits, qui s'inscrit à la fois dans un cadre international, européen et national. Je ferai également un point sur les perspectives d'évolution de ces enjeux pour les prochains mois.

La CNAP (Commission nationale d'activités de produits) s'est réunie en février 2004. La Commission statistique de l'ONU, elle, s'est réunie au mois de mars 2004, pour valider les concepts et la structuration des deux premiers niveaux de la nomenclature internationale d'activités (CITI). Je rappelle que la nomenclature française (la NAF) est emboîtée dans la nomenclature européenne (la NACE), elle-même emboîtée dans la CITI.

Cette commission avait adopté un compromis sur le traitement des réparations, qui était demandé par l'Europe, et qui consiste à créer une division dans l'industrie manufacturière pour les réparations de biens d'équipements, un groupe dans le commerce pour les réparations automobiles, et un groupe dans les services pour les réparations de biens de consommation.

Par ailleurs, la Commission avait approuvé la recherche d'une superstructure en une dizaine de postes.

La structure technique de l'ONU qui est chargée d'émettre des propositions s'est réunie en mars dernier sur la base d'un projet de CITI détaillé (400 postes contre un peu moins de 300 actuellement). Dans les domaines où des évolutions importantes allant dans le sens de la nomenclature nord-américaine ont été apportées aux niveaux sections et divisions, les mêmes orientations ont été suivies au niveau plus fin.

Concernant la superstructure, un projet en une dizaine de postes a été établi. Il se rapproche de la position européenne, elle-même soutenue par la France. La poursuite des travaux sur cette question a été confiée au Groupe international de comptabilité nationale, conformément à l'argument selon lequel les comptes nationaux sont les principaux utilisateurs de ces nomenclatures très agrégées.

Suite à la réunion du groupe, un projet remanié de CITI a été réalisé puis diffusé (au mois d'avril). Une consultation internationale a été engagée sur cette base par l'ONU, visant à recueillir les remarques des différents pays ou agences internationales. Le document du projet est par ailleurs assorti d'un certain nombre de questions (« questionnaire ONU »), auxquelles les destinataires sont invités à répondre.

Au plan européen, Eurostat et le groupe de travail sur la NACE et la CPA ont décidé de coordonner la réponse à la consultation de l'ONU, dont l'échéance se situe à la mi-novembre. Cette démarche commune permet également de recueillir des propositions sur la nouvelle NACE, sans oublier l'examen des propositions déjà envoyées par les Etats membres. Une réunion de synthèse s'est tenue le 20 septembre dernier.

A l'échelle nationale, la CNAP avait défini une procédure de concertation, qui a été lancée au mois d'avril, afin de recueillir les propositions nationales pour la CITI et la NACE avant la fin du mois d'août. Le principe retenu est celui d'une décentralisation de la concertation au niveau d'une quinzaine de domaines d'activité avec, pour chacun d'eux, un service leader ou chef de file (un département Insee ou un SSM) chargé d'organiser la concertation entre statisticiens, administrations et organisations professionnelles. Dans l'ensemble, cette procédure s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. J'en profite d'ailleurs pour remercier tous les participants qui se sont investis fortement dans ces travaux. Les délais étaient cependant très courts, ce qui a pu poser quelques problèmes. Cela été notamment le cas dans l'industrie manufacturière, où la consultation n'est pas encore achevée sur tous les secteurs.

La consultation s'est déroulée sous deux formes principales :

- soit dans le cadre de réunions préparées par l'envoi de dossiers (cela a été le cas dans l'agriculture, les industries agricoles et alimentaires, l'environnement, la construction, le commerce, les services aux entreprises, les services aux ménages, les secteurs information et communication...);
- soit dans le cadre de consultations écrites sur la base de dossiers (c'est le cas dans les industries hors IAA, dans les transports, dans le secteur de la santé...).

Des propositions arbitrées ont été formulées à l'issue de cette consultation puis mises en forme et argumentées par la division « Nomenclatures » avant leur envoi à Eurostat à la fin du mois d'août. De l'ordre de 150 propositions ont été transmises. Elles portent sur la structure des nomenclatures en groupes et classes, sur des problèmes de frontières, de libellés ou de rédactions de notes explicatives. La France a été le pays le plus productif en termes de propositions.

Près des deux tiers des propositions françaises concernent la CITI et pas seulement la NACE, et près des deux tiers portent sur des questions de structure. En voici quelques exemples.

- Dans l'agriculture, on a réclamé le maintien du poste mixte « Cultures et élevages associés » et la suppression des classes proposées pour la sylviculture et l'exploitation forestière.
- Dans les industries agroalimentaires, on a proposé de regrouper et de redéfinir les deux nouvelles classes « Fabrication de plats préparés » et « Préparation de produits alimentaires périssables ».

Dans l'industrie manufacturière, il est proposé de créer des classes qui distinguent les productions destinées aux ménages et les productions à usage professionnel. Secteurs concernés : le textile, le travail des métaux, la plasturgie, la construction automobile, le commerce et la réparation automobile. Une autre proposition concerne le regroupement de la fabrication d'armements, qui est éclatée dans le projet entre le travail des métaux et la fabrication de matériels de transport.

- Du côté de l'environnement (eau, assainissement, collecte et traitement des déchets, récupération), il est demandé d'élever les activités de récupération au niveau de « division », et de les subdiviser en deux groupes en séparant les activités de démantèlement de la récupération de déchets triés.
- Concernant la construction, de multiples propositions visent à restructurer les trois divisions qui suivent actuellement une logique nord-américaine. Il s'agit de retrouver des clivages qui nous permettraient de différencier plus proprement les activités de bâtiment et de travaux publics.
- Dans le commerce non spécialisé à prédominance alimentaire, il est proposé de réserver, au niveau national, la ventilation par forme de vente, compte tenu des risques liés à une segmentation différente au niveau international ou européen.
- Dans le domaine du transport, il est demandé, après le critère premier de différenciation (en fonction du mode de transport), de faire apparaître le second critère (distinction entre passager et fret) dès le niveau des groupes.
- Dans le secteur information et communication, plusieurs demandes de restructuration ont été formulées, afin d'opérer un partage plus clair entre activité de contenu, télécommunications et services informatiques. Une autre demande vise à distinguer au niveau international la production et les prestations techniques dans le domaine audiovisuel.
- Du côté des services aux entreprises, de nombreuses demandes de restructuration ont été présentées. L'une d'entre elles porte sur la division « Autres activités administratives et de soutien », qui est extrêmement confuse. Une autre porte sur la division « Enquêtes et sécurité », notamment pour distinguer la sécurité privée et les activités d'enquête.
- S'agissant de l'hébergement et de la restauration, la France est opposée à la restriction des activités des cafés à la seule distribution de boissons alcoolisées.
- Il a été demandé de réintégrer les activités vétérinaires dans le secteur de la santé.
- Concernant les activités culturelles et sportives, il est demandé de distinguer le spectacle vivant au sein des activités artistiques, et d'élever les activités sportives au rang de division.

Globalement, de nombreuses propositions visent à remonter au niveau de la NACE, voire de la CITI, des subdivisions qui, à l'heure actuelle, sont purement nationales, ou à créer de nouvelles subdivisions. Peu de subdivisions strictement nationales sont jugées comme pouvant être abandonnées.

Le compte rendu de la réunion du groupe de travail européen NACE-CPA, qui s'est tenue fin septembre, sera diffusé prochainement et pourra être consulté sur le site Web du Cnis. Cette réunion a été l'occasion de rechercher une position commune sur le questionnaire de l'ONU. Ce questionnaire comporte deux parties, dont un jeu de 3 questions préalables sur les règles de classement des unités à intégration verticale et horizontale.

L'ONU avait émis une proposition, d'inspiration américaine, qui proposait des règles d'affectation systématique pour un certain nombre d'activités associées. Ces règles revenaient à introduire une priorité à l'activité amont dans le cadre de l'intégration verticale, et à donner une priorité aux activités de production et de commerce sur les autres activités dans le cadre de l'intégration horizontale. La position européenne, qui est soutenue par la France, s'oppose à toute exception à la règle générale de classement des unités en fonction de leur activité principale, selon le critère de la valeur ajoutée. L'Europe recommande donc de rédiger une note méthodologique générale, qui figurerait dans l'introduction de chacune des nomenclatures d'activités, et qui contiendrait des conseils sur l'utilisation de proxies, par exemple dans le cas où la valeur ajoutée n'est pas disponible.

Sur la cinquantaine de questions spécifiques du questionnaire ONU, les trois quarts ont fait l'objet d'un accord ou d'une position harmonisée qui est le plus souvent partagée par la France. Quant au quart restant, quelques-unes (d'importance variable) seront rediscutées ultérieurement.

L'examen des propositions nationales n'a pu être réalisé faute de temps. Une discussion a été engagée sur l'organisation, sachant qu'un travail préparatoire de mise en forme des propositions devra être réalisé pour que les Etats membres puissent exprimer un avis. Il a été décidé de scinder en deux l'examen de ces propositions. La priorité sera donnée à l'étude des propositions ayant un impact sur la CITI. Une *Task Force* a été constituée à cet effet ; elle devra se plier à une échéance serrée (fin octobre 2004). Elle devra notamment élaborer un questionnaire fermé avec réponse par « oui » ou par « non ». Les Etats membres devront transmettre leurs réponses pour début décembre. Ladite *Task Force* se réunira à la mi-décembre pour essayer d'arrêter, sur cette base, un certain nombre de positions communes qui seront envoyées à l'ONU en complément des réponses que les Etats membres auront déjà faites pour la mi-novembre. Les propositions concernant la NACE, elles, seront examinées vers la fin janvier. Le groupe technique de l'ONU se réunira en février 2005 pour examiner l'ensemble des propositions sur les niveaux détaillés de la CITI et élaborer une version quasi définitive du projet de CITI.

Le travail sur les nomenclatures de produits est beaucoup moins avancé. Un questionnaire général élaboré par l'ONU a été envoyé au mois de juillet, qui porte notamment sur la structure de la CPC et ses liens avec d'autres nomenclatures de produits. Les réponses à ce questionnaire seront analysées lors de la réunion du groupe technique, qui se tiendra du 18 au 21 octobre, et qui sera entièrement consacrée à la préparation d'un premier projet de CPC. Lorsque ce projet sera disponible, l'Europe travaillera sur un projet de CPA.

Pour ce qui est du calendrier d'achèvement et de mise en place de la NACE et de la CPA, Eurostat semble désormais dissocier les deux aspects du problème :

- d'une part, l'adoption d'un règlement sur la NACE et la CPA (Eurostat souhaite fortement que ce règlement soit adopté au 1<sup>er</sup> janvier 2007, ce qui suppose que les travaux soient achevés, au moins sur la structure des nomenclatures, d'ici fin 2005) ;
- d'autre part, la date de mise en place avec l'adoption de versions nationales et le basculement dans le système statistique (répertoires et applications statistiques telles les indicateurs conjoncturels, les comptes...). Eurostat est désormais plus ouvert sur cette question.

Une *Task Force* chargée de réfléchir à ces enjeux sera mise en place. Sa première réunion est programmée pour début février 2005. Cette structure sera ouverte à d'autres participants que ceux du groupe de nomenclaturistes NACE-CPA, ainsi qu'à d'autres unités d'Eurostat.

Pour finir, je rappelle que le CPS est censé se prononcer sur la date de mise en place de la NACE en mai 2005.



**Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur de l'interformation**

Thierry Lacroix a indiqué, à un moment de son exposé, que les Français avaient formulé le plus grand nombre de propositions, et qu'ils n'émettaient aucune proposition de disparition ou de regroupement. Nous partons d'une NAF à 700 pour arriver à un niveau européen nettement inférieur (entre 500 et 600). On peut d'ores et déjà conclure que si l'on conserve les propositions françaises des acteurs qui se sont exprimés, il y aura bien une nomenclature française différente de la NACE.

**Thierry LACROIX, Responsable de la division « Nomenclatures » – Insee**

C'est implicitement la position que je voulais exprimer.

**Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur de l'interformation**

Je rappelle que la question concernant l'intérêt d'adopter une nomenclature européenne pouvant s'appliquer directement au niveau français avait été posée, notamment au regard de la justification de l'abandon de certaines positions françaises. La conclusion de votre présentation, si j'ai bien compris, est que cette probabilité est faible.

**Thierry LACROIX, Chef de la division « Nomenclatures » – Insee)**

Il faut être pragmatique : un certain nombre de nos propositions ne seront pas prises en compte au niveau européen.

**Édouard SALUSTRO, Président de l'interformation**

La position de la France est-elle minoritaire ?

**Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur de l'interformation**

Au niveau mondial, c'est certain. C'est la raison pour laquelle l'Europe souhaite coordonner les positions, de façon à peser dans les débats

**Édouard SALUSTRO, Président de l'interformation**

Mon propos concernait plutôt l'échelle européenne.

**Michel EURIAT, Chef de l'Unité Répertoire et démographie des entreprises et des établissements – Insee**

Quel que soit le contenu de la nomenclature, la plus grande préoccupation, en France, concerne la date de prise en compte du nouveau code d'activité. L'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2007 paraît trop rapprochée compte tenu des travaux à faire, notamment au niveau des systèmes informatiques. Même si elle était reportée en 2008, il faudra sans doute mettre en place la communication nécessaire et anticiper les conséquences de la nouvelle codification.

**Jean-Marc BÉGUIN (Rapporteur de l'interformation)**

Il nous appartient, effectivement, de communiquer sur ce sujet car la modification des nomenclatures sera une opération très lourde et laborieuse. La centralisation du système français d'utilisation unique du niveau SIRENE et du code APE renforce peut-être l'impact sur le fonctionnement global des systèmes d'information de certains partenaires et organismes. Si la France a émis plus de propositions que d'autres pays, c'est, d'une part, le signe que nous organisons déjà, et davantage qu'ailleurs, cette concertation, et, d'autre part, que de nombreux partenaires ont réagi.

## VII - Présentation du rapport du groupe technique sur les statistiques régionales et locales de l'artisanat

### Philippe TROGAN, Bureau statistique – DECAS

L'objectif est de développer les données sur l'artisanat au niveau régional et local : démographie d'entreprises mais aussi données comptables telles que chiffre d'affaires, valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation... En préalable, il faut décrire le champ de l'artisanat. La définition de départ est très simple : une entreprise inscrite au répertoire des métiers est artisanale. Plus précisément, doivent s'inscrire au répertoire des métiers des entreprises indépendantes qui n'ont pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité artisanale. Les activités artisanales sont décrites et listées dans le décret du 3 avril 1998. Sur les 383 NAF considérées comme artisanales, 363 le sont complètement. Pour les 20 codes NAF restants, ce sont des sous-activités de la NAF qui sont artisanales. Ces activités sont transversales au découpage habituel de l'économie. Elles relèvent, pour l'essentiel, du bâtiment et de l'industrie mais concernent aussi le commerce, les services.

L'artisanat n'était pas représenté, en tant que tel, au Cnis. A l'occasion de la mise au point du programme de travail à moyen terme 1999-2003 du Cnis, l'APCM a souhaité la mise en place d'un groupe de travail pour examiner le développement à moyen terme des statistiques de l'artisanat. Le groupe a remis ses conclusions, puis a été pérennisé à la demande du Cnis sous forme d'un groupe permanent qui se réunit en tant que de besoin sur le suivi des statistiques de l'artisanat. Ce groupe a souhaité la mise en place d'un groupe technique pour le développement des statistiques régionales et locales de l'artisanat. Il existait, en effet, une grande hétérogénéité dans les définitions de l'artisanat retenues pour les travaux des statisticiens régionaux. Ce groupe technique réunissait des statisticiens, puis s'est progressivement élargi, adjoignant des organisations professionnelles (l'APCM, la Capeb et l'UPA) et des Chambres de métiers.

Le groupe de travail avait pour mandat, au départ, d'établir un *kit* statistique qui serait mis à la disposition des directions régionales de l'Insee et qui permettrait d'élaborer des statistiques sur l'artisanat régional et local, selon des définitions harmonisées. Parallèlement, l'Insee a créé la base de données CLAP (connaissance locale de l'appareil productif) qui sera opérationnelle, pour l'essentiel, en mai 2005. Elle offrira un certain nombre de données comptables classiques (DADS, Sirene, étant précisé que les entreprises artisanales inscrites au répertoire des métiers, que ce soit à titre principal ou secondaire, seront identifiables puisqu'elles figureront dans le répertoire Sirene des entreprises artisanales...).

Le groupe s'est donc orienté sur la construction d'une définition harmonisée de l'artisanat. Il a travaillé sur trois champs.

Le premier champ est celui des seuls inscrits au répertoire au titre d'une activité principale : avec environ 720 000 entreprises, ce champ représente le noyau dur de l'artisanat.

Le deuxième champ est celui de l'ensemble des inscrits au RSA (Répertoire Sirene des entreprises artisanales), mais en l'organisant en deux sous-ensembles : d'une part celui des inscrits au titre d'une activité principale artisanale, d'autre part celui des inscrits au titre d'une activité secondaire. Ne possédant pas de l'ensemble des données, il a été procédé à des simulations sur un champ partiel: les inscrits à titre principal réalisent 91 % de leur chiffre d'affaires dans des activités artisanales, contre 23 % pour les inscrits à titre secondaire. Un exemple typique est celui d'une entreprise ayant pour activité principale le commerce de détail de bicyclettes qui est inscrite au RSA pour une activité secondaire de réparation de bicyclettes.

Le troisième champ englobe les activités qui correspondent au décret des activités artisanales, pondéré d'un critère de taille (moins de 20 salariés), soit, globalement, les très petites entreprises dont l'activité principale relève des secteurs de l'artisanat. A mon avis, ce champ est nécessaire, quoi qu'il advienne, à terme, de la pertinence de cette notion, en effet le seuil de salariés doit être révisé tous les cinq ans environ, pour tenir compte des évolutions constatées.

Le groupe technique s'est rapidement aperçu que les besoins des statisticiens publics et les besoins locaux n'étaient pas toujours similaires. Il n'est donc pas possible de bâtir un instrument universel. Un consensus a cependant été trouvé concernant les trois champs précités, étant précisé que, conformément au principe d'indépendance des entreprises artisanales, nous proposons d'exclure les entreprises inscrites filiales ou tête de groupe d'un groupe (sauf que l'on conserve les entreprises appartenant à un micro-groupe français de moins de 250 salariés).

Le groupe souhaite que les statisticiens, notamment les statisticiens publics (et à l'intérieur de ce groupe, les statisticiens des directions régionales de l'Insee), s'en tiennent à l'une ou l'autre de ces trois méthodes et n'en utilisent pas une quatrième, et qu'ils résistent à l'envie de faire un mélange savant des trois méthodes.

### **Édouard SALUSTRO, Président de l'interformation**

Je partage tout à fait cette dernière analyse : trois méthodes sont largement suffisantes.

## **IX - Examen des enquêtes en opportunité**

### **Enquête « Changements organisationnels et informatisation » (COI)**

#### **Nathalie GREENAN, Économiste – Centre d'étude de l'emploi**

L'enquête COI est un dispositif d'enquête couplée Employeurs/Employés sur les changements organisationnels et l'informatisation. Elle est composée de deux volets : un volet « Entreprises » et un volet « Salariés ». Le volet « Salariés » a été présenté le 30 septembre à l'Interformation Statistiques sociales du Cnis et a obtenu un avis d'opportunité favorable. Le volet « Entreprises » de l'enquête est présenté aujourd'hui à votre Interformation. Ce volet cherche à cerner la manière dont l'entreprise mobilise les outils de gestion de l'organisation du travail et des ressources humaines, d'un côté, et les outils techniques couramment regroupés sous le terme « technologies de l'information et de la communication (TIC) », de l'autre.

Cette enquête est la réédition d'une enquête réalisée en 1997 par le Sessi, le Scees, l'Insee et la Dares. Elle s'inscrit à la fois dans le système d'observation des sources de la productivité et de la compétitivité développée par le Ministère de l'Industrie (enquête COI de 1993, de 1997, enquête immatérielle, enquête innovation...), et dans le système d'observation des changements du travail développé par le Ministère du travail (enquêtes Techniques et organisations du travail, Conditions de travail, Réponse...).

L'enquête COI 2006 devrait, par ailleurs, s'inscrire dans la réponse française à Eurostat en matière d'information statistique sur les TIC. Une discussion est en cours concernant l'introduction du questionnaire européen sur les TIC dans le volet « Entreprises » de l'enquête COI.

L'enquête sera co-pilotée par l'Insee, la Dares et le CEE, et couvrira l'ensemble des entreprises de plus de 20 salariés du secteur marchand. Il est prévu, par ailleurs, de faire une exploration dans le secteur non marchand.

L'enquête intéresse un vivier important d'utilisateurs directs au sein de l'administration statistique, économique et sociale, et de l'univers académique.

L'édition de 2006 pourra capitaliser sur les réseaux et les acquis de l'édition 1997 de l'enquête. Par ailleurs, le double point de vue Entreprises/Salariés intéresse particulièrement les partenaires sociaux avec qui nous souhaitons approfondir les échanges dans le cadre de cette nouvelle édition.

#### **Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur de l'Interformation**

Cette enquête, comme l'a rappelé Madame Greenan, interviendra au même moment qu'une enquête portant sur les TIC qui, elle-même, est imposée réglementairement, et probablement en même temps que l'enquête CIS 4, qui porte sur l'innovation. Au regard du calendrier concomitant de ces trois enquêtes, nous pensons qu'il ne sera pas possible d'envoyer à un très grand nombre d'entreprises, qui seront forcément communes aux trois opérations, trois enquêtes portant sur des sujets aussi voisins. Il faudra sans doute fusionner l'enquête TIC et l'enquête COI dans un questionnaire commun, de manière à ce que les questions sur les TIC et sur l'influence des TIC sur l'organisation de l'entreprise soient cohérentes et posées en même temps à l'entreprise, ce même si les personnes habilitées à répondre à chacune des deux enquêtes pourront être différentes (un responsable des systèmes d'information dans un cas, un représentant de la Direction du personnel ou des ressources humaines dans l'autre). Autre problème : l'enquête TIC, qui est très lourde, n'est pas au même stade de préparation que les autres. Le règlement cadre qui fixe la nécessité de cette enquête est sorti mais le

règlement d'application qui va fixer de manière précise les variables que réclament la commission fait encore l'objet de discussions. L'enquête TIC sera présentée aux formations du printemps, sachant que d'ores et déjà, nous devons travailler ensemble pour tenir compte de la convergence de ces deux opérations.

**Bernard BOULANGIER, Co-Président de la formation « Industrie, IAA, énergie »**

Je ne peux qu'appuyer la remarque de Monsieur Béguin, compte tenu de la charge que ces trois enquêtes feraient peser sur les entreprises.

**Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur de l'Interformation)**

Je vous propose d'adopter un avis d'opportunité sur la partie COI, sachant que nous vous représenterons la partie TIC dans chacune des formations.

***L'Interformation émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête.***

**Enquête sur les prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles – IPCI**

**Renan DUTHION, Chargé de la sous-direction des statistiques sur les industries agricoles et alimentaires – Scees**

L'enquête sur les prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles dite « IPCI » est une enquête existante, présentée ici pour un renouvellement d'avis d'opportunité.

Cette enquête mesure l'évolution du coût d'approvisionnement en agrofournitures et en produits et services vétérinaires pour les exploitations agricoles. Réalisée par sondage, l'enquête est menée mensuellement par courrier, fax ou téléphone par les services départementaux de statistiques agricoles du Scees auprès d'environ 230 entreprises, essentiellement des distributeurs spécialisés dans le commerce en gros de céréales et d'aliments pour bétail, ou de produits chimiques (engrais et produits phytosanitaires). Cet échantillon est complété par une vingtaine de cabinets vétérinaires et de groupements de producteurs pour la partie « Produits et services vétérinaires ». Un enquêteur se déplace une fois an auprès des entreprises interrogées.

L'IPCI couvre les secteurs suivants : l'alimentation animale, les engrais, les produits phytosanitaires, les semences, le petit outillage et les produits et services vétérinaires.

Les informations collectées permettent d'alimenter l'indice des prix d'achat des moyens de productions agricoles (IPAMPA), qui est élaboré par l'Insee à destination d'Eurostat dans le cadre d'un *gentleman's agreement*. Il est à noter qu'Eurostat a l'intention de proposer une modification du règlement sur les comptes, afin d'y introduire la fourniture des indices de prix agricoles.

Ces informations sont aussi largement utilisées à l'échelon national pour l'établissement des comptes de l'agriculture. Enfin, cet indice sert également au suivi mensuel de l'évolution des prix des consommations intermédiaires pour les différents travaux de conjoncture du Scees. La diffusion des informations collectées est assurée par l'intermédiaire des publications spécialisées du Scees et de l'Insee.

**Édouard SALUSTRO, Président de l'interformation**

Accordez-vous un avis d'opportunité favorable à cette enquête ?

**Bernard BOULANGIER, Co-Président de la formation « Industrie, IAA, énergie »**

Personnellement je m'abstiendrai en l'absence de mon collègue co-président, Maurice Delaporte, spécialiste des industries agro-alimentaires.

**Édouard SALUSTRO, Président de l'interformation**

Sous cette réserve, je vous propose donc d'adopter l'avis d'opportunité.

***L'Interinformation accorde un avis d'opportunité favorable à cette enquête, sous réserve de l'accord de Maurice Delaporte.***

*Maurice Delaporte, contacté par téléphone ultérieurement à la réunion, se déclare favorable à l'enquête. La réserve émise par l'interinformation est donc levée.*

## **Enquêtes mensuelles de branche IPI**

### **Renan DUTHION (Chargé de la sous-direction des statistiques sur les industries agricoles et alimentaires – Scees)**

Il s'agit de quatre demandes d'opportunité concernant quatre enquêtes de branche partageant un objectif commun : améliorer la représentativité de l'indice de la production industrielle sur le champ des industries agricoles et alimentaires, dans des domaines actuellement non couverts ou mal couverts.

La demande porte sur les branches suivantes :

- la production de café et de succédanés de café ;
- la transformation et de conservation de légumes ;
- la production de pâtes alimentaires préparées ;
- la production de concentrés pour la fabrication industrielle de boissons.

Ce point avait été annoncé lors de la formation « Industrie, IAA et énergie » du 12 mai dernier, dans la présentation de l'avant-programme 2005 sur les statistiques infra-annuelles. Cette demande s'inscrit dans le cadre du règlement du Conseil du 19 mai 1998 relatif aux statistiques conjoncturelles. Il s'agit d'enquêter les principales unités des branches concernées, soit une soixantaine d'entreprises au total pour les quatre enquêtes citées. Les questionnaires ne portent que sur les principales fabrications de chacune de ces branches, le temps moyen de remplissage par questionnaire s'établissant autour d'une dizaine de minutes.

Pour chacune de ces opérations, une concertation a été mise en œuvre avec les organisations professionnelles ou les entreprises concernées. Ces enquêtes seront mises en œuvre directement par le Scees, sauf pour la branche de production de café et de succédanés de café, où l'enquête est réalisée par la Confédération nationale du café. Cette dernière enquête concerne une trentaine d'unités : elle correspond à l'aménagement d'une enquête déjà réalisée par cette confédération pour ses besoins propres. Elle a simplement été adaptée pour satisfaire aux exigences de l'IPI. Cette délégation est désormais rendue possible grâce à la signature récente d'un arrêté d'agrément, publié au JO le 28 septembre 2004. La charte de qualité est par ailleurs en cours de signature.

Enfin, destinées à alimenter l'indice de la production industrielle, ces résultats participent à l'élaboration des différentes publications sur l'IPI produites par l'Insee et le Scees.

***L'Interinformation accorde un avis d'opportunité favorable à ces 4 enquêtes.***

### **Enquête sur les Produits, les charges et les actifs » (PCA)**

#### **Marc COHEN-SOLAL, Insee**

Il s'agit d'une demande de renouvellement de l'enquête sur les produits, les charges et les actifs, qui existe depuis 2000. Cette enquête a remplacé l'enquête trimestrielle SPC (Stocks, produits et charges) et s'en différencie par un nouveau questionnaire, un nouvel échantillon, une nouvelle technique d'échantillonnage et, enfin, une nouvelle application informatique.

L'enquête PCA doit fournir des indicateurs quantitatifs trimestriels sur la valeur des stocks, sur la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation (EBE), ainsi que sur l'investissement au travers des immobilisations corporelles et incorporelles. Elle permet une mise à disposition plus précoce que l'EAE des évolutions des variables Stocks et EBE pour les comptes annuels. Elle fournit directement des données infra-annuelles sur l'EBE pour les comptes trimestriels et une estimation précoce du rendement de l'impôt sur les sociétés.

Les résultats de la partie « stocks » sont mis à disposition chaque trimestre et publiés sous la forme d'un « *Informations rapides* ». Ils sont globalement satisfaisants en ce qu'ils retracent des évolutions annuelles proches de celles de SUSE.

Concernant la valeur ajoutée, les évolutions ont été calculées depuis 1993 et ont été raccordées avec l'enquête SPC : les résultats sont satisfaisants sur certaines branches (biens intermédiaires et services notamment) mais insatisfaisants sur d'autres branches. L'EBE est un indicateur beaucoup plus volatil que la valeur ajoutée, ce qui augmente la difficulté : des résultats satisfaisants exigent un contrôle plus rigoureux des déclarations d'entreprises, des rappels d'entreprises, et l'amélioration des outils de suivi des entreprises et de leurs réponses. Ces outils ont été mis en place à la fin de l'année 2002, et ont d'ores et déjà permis d'améliorer progressivement les taux de réponse et les données sur l'EBE. Nous avons ainsi pu obtenir des résultats fiables sur l'EBE depuis fin 2002. Concernant l'investissement, il s'agit d'une variable complètement nouvelle non mesurée dans SPC. Pour l'instant, les programmes de traitement de la non-réponse sont mal adaptés.

Les résultats sur la valeur ajoutée et l'EBE sont diffusés en interne à l'Insee depuis le quatrième trimestre 2003. Ils sont en cours de validation pour une publication en 2005.

#### **Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur de l'Interformation**

Nous ne publierons que les branches pour lesquelles l'information cumulée trimestrielle sera cohérente avec les sources annuelles dont nous disposons par ailleurs.

#### **Édouard SALUSTRO, Président de l'interformation**

Il est à noter, également, qu'il existe une recommandation relative à l'établissement de comptes intermédiaires. Il faut donc s'assurer d'une certaine cohérence des comptes qui sont présentés, et tenir compte des évolutions liées aux normes IFRS.

***L'Interformation émet un avis favorable sur cette enquête.***

#### **Projets d'avis de la formation (Carla Saglietti, Secrétaire générale adjointe du Cnis)**

*Les participants débattent du projet d'avis de l'interformation.*

\* \*

\*

#### **Adoption du compte rendu**

Le présent compte-rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au secrétariat du Cnis avant le **mercredi 5 janvier 2005**. Ces modifications seront prises en compte dans le rapport annuel d'activité 2004.

---

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE

---

- Avis sur les programmes à moyen terme 2004-2008
- Rapport du groupe technique sur les statistiques régionales et locales de l'artisanat
- Note de Gérard Lang sur l'état actuel de la mise en œuvre des propositions du rapport du groupe de travail du Cnis sur le secret statistique concernant les entreprises (*Rapport du Cnis n° 71, Janvier 2002*) et son annexe
- Fiches d'enquêtes pour avis d'opportunité

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

---

<b>Enquête « Changements organisationnels et informatisation » .....</b>	<b>33</b>
<b>Enquête sur les prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles - IPCI .....</b>	<b>34</b>
<b>Enquêtes mensuelles de branche IPI</b>	
• Enquête mensuelle de branche sur la production de café et succédanés de café .....	35
• Enquête mensuelle de branche sur la transformation et conservation de légumes .....	36
• Enquête mensuelle de branche sur la production de pâtes alimentaires préparées .....	37
• Enquête mensuelle de branche sur la production de concentrés pour la fabrication industrielle de boissons .....	38
<b>Enquête « Produits, charges et actifs » - PCA .....</b>	<b>39</b>



Paris, le 25 octobre 2004 - n° 230/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête Changements organisationnels et informatisation (COI) Volet entreprises<sup>1</sup>

Programme : 2005

Emetteur : Sessi, Insee, Dares, Scees, SES

Au cours de sa réunion du 8 octobre 2004, l'interinformation Statistiques d'entreprises a examiné le volet entreprises de l'enquête changements organisationnels et informatisation (enquête COI).

L'enquête COI est un dispositif d'enquêtes couplées employeurs / employés. Elle cherche à identifier les changements structurels marquant la vie des entreprises et liés à l'adoption de nouvelles formes d'organisation du travail ou de nouveaux outils techniques. Le volet « entreprises » de l'enquête cherche à cerner la manière dont l'entreprise mobilise les outils de gestion de l'organisation du travail et des ressources humaines et les outils techniques couramment regroupés sous les termes de TIC (Technologies de l'Information et de la Communication).

L'enquête est la réédition d'une enquête réalisée en 1997. Elle s'inscrit en outre dans la réponse française à Eurostat en matière d'informations statistiques sur les TIC. L'Insee, le Scees, le Sessi, le SES et la Dares participent à cette enquête dont la conception et l'organisation sont coordonnées par le CEE. L'Insee réalisera la collecte du volet « entreprises » pour l'ensemble des secteurs.

Parmi les thèmes abordés dans le volet entreprises, on peut citer :

- usage d'outils de gestion nouveaux (organisation de la production, organisation des transactions, outils d'évaluation, gestion des compétences, gestion des connaissances, gestion du temps de travail),
- usages des NTIC (Internet, réseaux informatiques, progiciels de gestion, e-commerce),
- stratégie de l'entreprise
- contraintes extérieures ayant pesé sur les choix d'outils,
- difficultés rencontrées.

Pour le volet entreprise, l'enquête interrogera, au premier trimestre 2006, environ 12 000 entreprises du secteur marchand de 20 salariés et plus. Une exploration dans le non marchand est également envisagée. Le questionnaire comportera 6 pages maximum (enquête européenne incluse) avec des questions qualitatives.

Sont conviés au comité de concertation des statisticiens issus de l'administration économique, des représentants des partenaires sociaux, des experts issus du monde académique (économistes, sociologues, gestionnaires et ergonomes), des entreprises (femmes et hommes de terrain, consultants) et des organisations internationales (OCDE, Eurostat, Fondation de Dublin).

Les premiers résultats seront publiés dans les supports des services participants. La parution des résultats couplés entreprise/salariés est prévue pour le dernier trimestre 2007.

L'interinformation émet un **avis d'opportunité favorable** au volet « entreprises » de cette enquête.

---

<sup>1</sup> L'interinformation Statistiques sociales du 30 septembre 2004 a délivré un avis d'opportunité favorable au volet « Salariés » de l'enquête.

Paris, le 25 octobre 2004 - n° 231/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles (Enquête IPCI)

Programme : 2005  
Emetteur : Scees

Au cours de sa réunion du 8 octobre 2004, l'interformation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles (enquête IPCI).

L'enquête IPCI a pour objectif de suivre les coûts d'approvisionnement des exploitations agricoles en agrofourniture et produits et services vétérinaires. Elle permet d'alimenter l'indice national des prix d'achat des moyens de production agricoles (IPAMPA), harmonisé avec celui des autres pays de l'Union européenne, et de calculer des indices régionalisés. Ces différents indices sont utilisés en particulier pour l'établissement des comptes de l'agriculture.

La demande émane d'Eurostat, du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (Scees) et des professionnels. L'IPCI permet la transmission à Eurostat d'indices de prix (IPAMPA) et de prix absolus demandés dans le cadre d'un *gentleman's agreement*. Eurostat a l'intention de proposer une modification du règlement sur les comptes afin d'y introduire la fourniture des indices de prix agricoles.

L'enquête collecte les prix de vente aux exploitants agricoles d'un nombre limité de produits concernant l'alimentation animale, les engrais, les produits phytosanitaires, les semences, le petit outillage et les produits et services vétérinaires.

L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon d'environ 230 entreprises d'agrofourniture aux exploitations agricoles complété par une vingtaine de cabinets vétérinaires et groupements de producteurs. Les entreprises enquêtées relèvent majoritairement du commerce de gros de céréales et d'aliments du bétail, d'engrais ou de produits phytosanitaires. Certains fabricants ayant une activité de commercialisation sont également interrogés. Les entreprises enquêtées relèvent des branches 51.2A, 51.5L, 15.7A, 85.2Z.

L'enquête est réalisée chaque mois par le Scees, par courrier, fax ou téléphone. Un enquêteur se déplace une fois par an auprès des entreprises interrogées.

Le temps moyen de remplissage d'un questionnaire est de l'ordre d'une vingtaine de minutes.

Les questionnaires ont été élaborés sur la base des enseignements issus d'une enquête préliminaire mise en œuvre pour le lancement de l'IPCI base 95.

Destinés à alimenter l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole, ces résultats sont utilisés pour élaborer les différentes publications sur l'IPAMPA produites par l'Insee et par le Scees. Des statistiques sont également diffusées par le Scees à plusieurs organisations professionnelles ainsi qu'à la Direction générale de l'Agriculture de la Commission européenne et à Eurostat en ce qui concerne les prix absolus. Ces résultats font également l'objet d'un retour d'information aux entreprises enquêtées par l'intermédiaire, en règle générale, de la diffusion des publications du service départemental de statistique agricole.

L'interformation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 25 octobre 2004 - n° 232/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête mensuelle de branche IPI sur la production de café et succédanés de café

---

Programme : 2005

Emetteur : Scees

Au cours de sa réunion du 8 octobre 2004, l'interformation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête mensuelle de branche IPI sur la production de café et succédanés de café.

Conformément à la possibilité offerte par l'article 4 de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée, sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique, il en délègue la mise en œuvre à la Confédération nationale du café (CNC) par arrêté des Ministères en charge de l'agriculture et de l'économie et des finances en date du 16 septembre 2004.

L'objectif principal de cette enquête est de mettre en œuvre un suivi conjoncturel pour la branche concernée permettant l'alimentation de l'indice de la production industrielle (IPI).

L'enquête est réalisée à la demande d'Eurostat, du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (Scees) et de l'Insee pour répondre au règlement cadre n°1165/98 du Conseil du 19 mai 1998 relatif aux statistiques conjoncturelles.

Cette enquête fournit les tonnages mensuels des principaux produits transformés dans le cadre de la production de café et de succédanés de café.

Réalisée jusqu'en 2004 par la Confédération nationale du café (CNC) pour ses propres besoins, cette enquête pourra être mise en œuvre à compter de 2005 par délégation, pour le compte du Scees, du fait de la signature d'un arrêté d'agrément. Le questionnaire a été aménagé afin de satisfaire aux exigences de l'indice de la production industrielle et la CNC s'est engagée à signer la charte de qualité s'appliquant aux enquêtes de branche.

L'enquête porte sur une trentaine d'entreprises ayant une activité de transformation du café ou de production de succédané de café (NAF 15.8P) permettant d'assurer pour l'ensemble de ces rubriques un taux de couverture supérieur à 70 %.

La Confédération nationale du café envoie les questionnaires par voie postale en fin de mois. Le temps moyen de réponse au questionnaire est de l'ordre d'une dizaine de minutes.

Le questionnaire a été élaboré en concertation par le Scees et la Confédération nationale du café.

Destinés à alimenter l'indice de la production industrielle, ces résultats participent à l'élaboration des différentes publications sur l'IPI produites par l'Insee et par le Scees.

L'interformation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 25 octobre 2004 - n° 233/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête mensuelle de branche IPI sur la transformation et conservation de légumes

---

Programme : 2005

Emetteur : Scees

Au cours de sa réunion du 8 octobre 2004, l'interformation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête mensuelle de branche IPI sur la transformation et conservation de légumes.

L'objectif principal de cette enquête est de mettre en œuvre un suivi conjoncturel pour la branche concernée permettant l'alimentation de l'indice de la production industrielle (IPI).

L'enquête est réalisée à la demande d'Eurostat, du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (Scees) et de l'Insee pour répondre au règlement cadre n°1165/98 du Conseil du 19 mai 1998 relatif aux statistiques conjoncturelles.

Cette enquête permet de fournir des indicateurs mensuels sur la transformation et conservation de légumes.

Cette enquête s'inscrit dans le dispositif d'enquêtes de branche mises en œuvre par le Scees afin d'assurer un suivi conjoncturel de la production industrielle dans les IAA et d'alimenter l'IPI.

L'enquête porte sur les principales entreprises de la branche (NAF 15.3E) soit environ une vingtaine d'unités afin d'assurer pour l'ensemble des rubriques renseignées un taux de couverture supérieur à 70 %.

Le Scees envoie le questionnaire par voie postale en fin de mois. Le temps moyen de réponse au questionnaire est de l'ordre d'une dizaine de minutes.

Le questionnaire a été élaboré en concertation par le Scees et les organisations professionnelles concernées.

Destinés à alimenter l'indice de la production industrielle, ces résultats participent à l'élaboration des différentes publications sur l'IPI produites par l'Insee et par le Scees. Ces résultats feront également l'objet d'un retour d'information aux entreprises enquêtées.

L'interformation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 25 octobre 2004 - n° 234/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête mensuelle de branche IPI sur la production de pâtes alimentaires préparées

---

Programme : 2005

Emetteur : Scees

Au cours de sa réunion du 8 octobre 2004, l'interformation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête mensuelle de branche IPI sur la production de pâtes alimentaires préparées.

L'objectif principal de cette enquête est de mettre en œuvre un suivi conjoncturel pour la branche concernée permettant l'alimentation de l'indice de la production industrielle (IPI).

L'enquête est réalisée à la demande d'Eurostat, du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (Scees) et de l'Insee pour répondre au règlement cadre n°1165/98 du Conseil du 19 mai 1998 relatif aux statistiques conjoncturelles.

Cette enquête permet de fournir des indicateurs mensuels sur la production de pâtes alimentaires préparées. Elle s'inscrit dans le dispositif d'enquêtes de branche mises en œuvre par le Scees afin d'assurer un suivi conjoncturel de la production industrielle dans les IAA et d'alimenter l'IPI.

L'enquête porte sur les principales entreprises de la branche (NAF p15.8M) soit environ une douzaine d'unités afin d'assurer pour l'ensemble des rubriques renseignées un taux de couverture supérieur à 70 %.

Le Scees envoie le questionnaire par voie postale en fin de mois. Le temps moyen de réponse au questionnaire est de l'ordre d'une dizaine de minutes.

Le questionnaire a été élaboré en concertation par le Scees et les organisations professionnelles concernées.

Destinés à alimenter l'indice de la production industrielle, ces résultats participent à l'élaboration des différentes publications sur l'IPI produites par l'Insee et par le Scees. Ces résultats feront également l'objet d'un retour d'information aux entreprises enquêtées.

L'interformation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 25 octobre 2004 - n° 235/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête mensuelle de branche IPI sur la production de concentrés pour la fabrication industrielle de boissons

---

Programme : 2005  
Emetteur : Scees

Au cours de sa réunion du 8 octobre 2004, l'interformation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête mensuelle de branche IPI sur la production de concentrés pour la fabrication industrielle de boissons.

L'objectif principal de cette enquête est de mettre en œuvre un suivi conjoncturel pour la branche concernée permettant l'alimentation de l'indice de la production industrielle (IPI).

L'enquête est réalisée à la demande d'Eurostat, du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (Scees) et de l'Insee pour répondre au règlement cadre n°1165/98 du Conseil du 19 mai 1998 relatif aux statistiques conjoncturelles.

Cette enquête permet de fournir des indicateurs mensuels sur la production de concentrés pour la fabrication industrielle de boissons. Elle s'inscrit dans le dispositif d'enquêtes de branche mises en œuvre par le Scees afin d'assurer un suivi conjoncturel de la production industrielle dans les IAA et d'alimenter l'IPI.

L'enquête porte sur la principale entreprise de la branche qui couvre une partie de la NAF 15.8V concernant les industries agroalimentaires non comptabilisées ailleurs.

Le Scees envoie le questionnaire par voie postale en fin de mois. Le temps de réponse au questionnaire est de l'ordre d'une dizaine de minutes.

Le questionnaire a été élaboré en concertation par le Scees et l'entreprise enquêtée.

Destinés à alimenter l'indice de la production industrielle, ces résultats, agrégés aux autres informations collectées dans le cadre des enquêtes mensuelles de branche, participent à l'élaboration des différentes publications sur l'IPI produites par l'Insee et par le Scees.

L'interformation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 25 octobre 2004 - n° 236/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur les Produits, les charges et les actifs (Enquête PCA)

---

Programme : 2005

Emetteur : Insee - Direction des statistiques d'entreprises

Au cours de sa réunion du 8 octobre 2004, l'interformation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête sur les produits, les charges et les actifs (enquête PCA).

Cette enquête fait suite depuis 2000 à l'enquête SPC (Stocks, Produits et Charges). D'abord destinée à produire des indices trimestriels de valeur des stocks, elle a été étendue au calcul d'indices trimestriels sur des variables relatives au compte de résultat. Une question sur les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles a été ajoutée pour tester la faisabilité d'un indicateur trimestriel d'investissement.

L'enquête a pour objet final de fournir des indicateurs quantitatifs trimestriels sur :

- la valeur des stocks
- l'EBE (Excédent Brut d'Exploitation) et les principaux éléments du compte de résultat
- l'investissement au travers des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les indices de stocks en valeur ont été demandés par les comptes nationaux annuels et trimestriels pour disposer d'une première estimation du volume des stocks et de leur variation. De plus, recueillir des données sur les stocks fait partie des enquêtes pilotes prioritaires préconisées par le règlement européen concernant les statistiques conjoncturelles dans l'industrie. Ces indices apportent des informations conjoncturelles sur les stocks et leurs évolutions aux comptes nationaux. L'étude de leur utilisation pour la confection des comptes est en cours au Département des Comptes Nationaux. L'audit des comptes réalisé par le FMI en 2003 en a relancé l'actualité.

Le questionnement sur le compte d'exploitation a été mis en place en 1993, à la suite d'une demande de la DGI de disposer d'une mesure de l'EBE pour faire des estimations précoces du rendement de l'impôt sur les sociétés. Par la suite, la division des comptes trimestriels de l'Insee a demandé de pouvoir disposer d'un indicateur de l'EBE.

Cette enquête doit aussi permettre de répondre à certains besoins des professionnels, bien que dans ce cas, le niveau de nomenclature de diffusion des résultats soit jugé relativement trop agrégé.

La partie investissement est une demande initiée par les syndicats professionnels de l'industrie qui souhaitent disposer d'un indicateur quantitatif infra annuel. Les Départements des Comptes Nationaux et de la Conjoncture de l'Insee sont eux aussi demandeurs de cet indicateur. De plus, recueillir des données permettant de calculer un indicateur conjoncturel sur les investissements fait partie des enquêtes pilotes préconisées par le règlement européen concernant les statistiques conjoncturelles dans l'industrie.

Les variables objectifs - stocks produits, stocks matières, stocks marchandises, stocks totaux, VA, EBE, résultat courant et investissement - sont reconstituées à partir des variables collectées dans le questionnaire.

Concernant les trois domaines sur lesquels porte l'enquête : les stocks, l'EBE et l'investissement, la source de référence est l'Enquête Annuelle d'Entreprise (EAE). Mais cette dernière présente l'inconvénient d'être annuelle et d'avoir un délai de mise à disposition incompatible avec le calendrier du compte provisoire des comptes de la nation. De plus, PCA offre la possibilité de suivre trimestriellement certaines données importantes des EAE avec un délai de 75 jours environ.

Par ailleurs, des travaux visant à traiter les problèmes des exercices comptables décalés de SUSE et du SIE, déjà menés sur les ventes en utilisant les déclarations de chiffre d'affaires, sont prévus sur les autres variables du compte de résultat, à partir des résultats disponibles dans PCA.

Les enquêtes du Département de la Conjoncture fournissent elles aussi des données sur les stocks et sur l'investissement. Ces enquêtes mensuelles ne fournissent que des soldes d'opinion, indicateurs qualitatifs et non quantitatifs comme ceux de PCA.

L'unité statistique enquêtée est l'entreprise. L'échantillon compte entre 7600 et 7800 entreprises, selon les trimestres (environ 45% dans l'industrie, 25% dans le commerce, et 30% dans les services). L'échantillon est renouvelé par seizième tous les trimestres.

Le champ couvre les entreprises de plus de 20 salariés ou ayant un CA trimestriel de plus de 4,3 M€ dans les secteurs marchands suivants : Industries agricoles et alimentaires, Industrie des biens de consommation, Industrie automobile, Industries des biens d'équipement, Industries des biens intermédiaires, Energie, Commerce, Transports, Services aux entreprises, Services aux particuliers.

Les questionnaires sont envoyés le premier jour ouvrable qui suit la fin du trimestre civil. Les questions posées correspondent à des rubriques du dernier plan comptable. Afin d'aider les correspondants dans l'entreprise, généralement le service comptable, les intitulés des questions sont assortis des références à la fois du plan comptable et de la liasse fiscale. Cette disposition vise à éviter au maximum la constitution par les comptables de données spécifiques à l'enquête. La durée de remplissage d'un questionnaire varie entre 10 et 30 minutes.

Les indicateurs de PCA ont été élaborés en concertation avec différents syndicats professionnels et les utilisateurs potentiels des services administratifs.

Actuellement seules les données relatives aux stocks sont diffusées. Un "*Informations Rapides*" de 8 pages relatif aux stocks, contenant les résultats agrégés en NES 36, est publié 75 jours après le début de la campagne. Un exemplaire est notamment envoyé aux entreprises participantes. Le Bulletin Mensuel de la Statistique, qui paraît trois mois après la fin du trimestre civil, contient l'ensemble des indices de stocks en NES 36.

Des indices de valeur ajoutée ont été calculés sur l'ensemble du champ pour toute la période depuis 1993 à partir des données de SPC et PCA. Pour les autres variables, notamment l'EBE, des indices débutant au premier trimestre 2000 ont été aussi calculés.

Depuis le quatrième trimestre 2003, des indices de Valeur ajoutée et d'EBE sont diffusés chaque trimestre en interne à l'Insee et sont en cours de validation. En 2005, une diffusion publique des indices de stocks, plus détaillée que la seule NES 36, pourrait être opérée ; de même la diffusion des indices de valeur ajoutée et éventuellement d'EBE est prévue au moins sur une partie du champ de l'enquête.

Au plus tôt en 2006 des indices relatifs aux immobilisations pourraient être produits.

L'interinformation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.